

*La Marianne  
contemporaine  
fait son entrée  
à Marly-la-Ville*

**BULLETIN MUNICIPAL  
DE MARLY-LA-VILLE**

**N° 103**

**JUIN 2016**

[www.marly-la-ville.fr](http://www.marly-la-ville.fr)



Courant fort  
Courant faible  
Climatisation / Chauffage



5, rue de l'Ormet - 95380 Villeron

☎ : 01 34 72 14 80

Fax : 01 34 68 88 59

[eurotechnic-action@wanadoo.fr](mailto:eurotechnic-action@wanadoo.fr)



## Mutuelle Complémentaire Santé & Prévoyance

pour les PARTICULIERS - ENTREPRISES - ARTISANS & COMMERÇANTS

### Tarif Jeunes

(18/29 ans)

### Tarif Actifs

(moins de 55 ans)

### Tarif Familles

(à partir de 3 bénéficiaires)

### Tarif Seniors

(à partir de 55 ans)

[www.pmf.fr](http://www.pmf.fr)

N°Vert 0 800 449 349



25, rue du Général Lederm - 95410 Grozy • Tél. : 01 38 83 40 80 - Fax : 01 38 83 45 21  
7, rue de la Marécha - 95100 Merisot • Tél. : 01 34 42 55 03



Madame, Monsieur,

*Notre commune doit s'agrandir pour rester dynamique.*

*Elle se doit de répondre à un parcours résidentiel, pour permettre une évolution démographique répondant aux demandes de logements de nos jeunes, mais aussi, accepter de rééquilibrer le tissu pavillonnaire individuel.*

*Nous pensions et restons toujours opposés à une urbanisation massive et rapide.*

*Nous souhaitons la réalisation raisonnée de logements nouveaux permettant de répondre aux situations, changements de vie, avec priorité aux jeunes.*

*Tous les éléments et choix impliquant l'avenir de notre commune sont déclinés dans le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) depuis 2013.*

*« PRÉSERVER L'IDENTITÉ rurale moderne de Marly, AGIR et AMÉLIORER, ASSURER la redynamisation du Village »*

*Après des mois, des années de négociations, tractations avec les partenaires fonciers, l'Établissement Public Foncier d'Île de France, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, la Commune de Marly la Ville, nous avons défini un premier programme de construction de 140 logements neufs en accession, avec 50 % de logements locatifs aidés et locaux de service.*

*Nous sommes depuis 2 ans, pénalisés et dans l'obligation de répondre aux impératives sanctions des lois renforcées relatives à la mobilisation du foncier public en faveur de la production du logement social.*

*L'ensemble de logements dénommé « FERMES SUD » devra sur 23 103 m2 intégrer mixité sociale, générationnelle et environnementale.*

*Cette première opération d'aménagement et de programmation (O A P 2) doit transcrire notre volonté « d'une ruralité moderne » et répondre aux impératifs de proximité, de complémentarité, de relais des lieux de vie du Village, du parc de verdure, de liaisons douces, du renforcement des équipements publics et scolaires, sans ignorer les difficultés traversières de la voie départementale (RD 184, rue Gabriel Péri).*

*La collectivité, avec ses partenaires imposent une mise en concurrence restreinte de 4 opérateurs, promoteurs bailleurs, dans le respect d'un cahier des charges.*

*Les projets qui devront être de qualité seront présentés par chacun des opérateurs, au public, à la population, le 28 juin 2016 vers 19 H 30 à l'Espace culturel Lucien JEAN.*

*Une communication des documents pour avis restera en Mairie, jusqu'au 10 juillet.*

*Un registre d'observations sera mis à disposition et permettra certaines adaptations, avant le choix d'un opérateur.*

*Votre dévoué, André SPECQ*

*« L'avenir n'est que du présent à mettre en ordre, tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre. » Antoine de ST EXUPERY*

AGENDA	—	2	
ENTREFILETS	—	3	
VIE LOCALE	—	4	
INFOS GÉNÉRALES	—	14	
VIE ASSOCIATIVE	—	27	
ENFANCE JEUNESSE	—	35	
CONSEILS MUNICIPAUX	—	51	
ÉTAT CIVIL	—	76	

Bulletin municipal d'informations  
de Marly-la-Ville

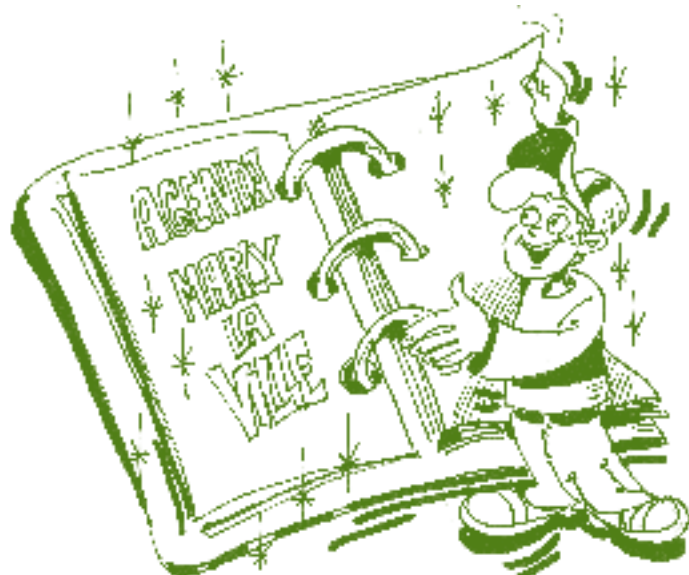
Hôtel de ville : 01 34 47 46 46  
[www.marly-la-ville.fr](http://www.marly-la-ville.fr)

Responsables de la publication :  
André SPECQ, Maire,

Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Information.  
Avec le concours du Club Image et Son

Imprimerie "J.B. IMPRESSIONS"

[www.jbimpressions.com](http://www.jbimpressions.com) - 03 44 63 46 76



### JUIN

**VENDREDI 17 ET SAMEDI 18 À 20H30**

Spectacle de fin d'année de l'École Municipale de Danse à l'Espace Culturel Lucien Jean.

**DIMANCHE 19 À 14H30/19H**

Gala de Gym organisé par Alliance Gym Fosses/Marly à la Salle des Sports.

**MARDI 21 À PARTIR DE 18H30**

Fête de la Musique place de retournement Salle des Sports.

**SAMEDI 25 DE 10H À 12H**

Livres – Libres par Gaïa au square Dalibard.

**MARDI 28 JUIN À 19H30**

Réunion publique de présentation des projets pour l'opération de logements sur le quartier « fermes Sud » à la Salle Lucien Jean.

### JUILLET

**MERCREDI 13 À PARTIR DE 21H**

Bal Populaire avec l'orchestre de variétés Spirit Music sur la place Dalibard.

**JEUDI 14 À 11H30**

Commémoration du 14 juillet au Monument aux Morts.

### SEPTEMBRE

**SAMEDI 03 DE 10H À 16H**

Forum de la vie associative et locale à la Salle des Sports.

**SAMEDI 03 20H30**

Retraite aux flambeaux départ de la salle des fêtes.

**SAMEDI 03 À 22H30**

Feu d'artifice au Parc Allende.

**DIMANCHE 18**

Fête de la Moisson au Parc Allende.

**VENDREDI 23 DE 16H À 22H**

Journée familiale : foot, animation enfants, barbecue organisé par l'hôtel Sheraton de Roissy au profit de l'Unicef au stade M.Duronsoy.



En raison des conditions météorologiques difficiles, la journée festive et sportive du Sheraton pour l'Unicef, qui était prévue le 03 juin, est reportée au vendredi 23 septembre prochain.



**Fermeture estivale**

Modification des horaires du bureau de poste durant la période estivale du 11 Juillet au 03 Septembre 2016 :

- Fermeture du bureau de Marly la Ville tous les après-midi ainsi que les samedis.
- Durant cette période le bureau sera ouvert tous les matins de 09h à 12h, sauf les samedis.
- Les clients pourront également trouver les services postaux, sur les bureaux de Fosses et de Louvres. Le distributeur de billets sur Marly la Ville sera en fonction.



**Horaires des messes :**

Mercredi 18h30  
2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi : 18h30  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche : 9h30

Si vous vous trouvez dans l'impossibilité de vous déplacer (grand âge, mobilité, maladie...) vous avez la possibilité de faire appel à un prêtre qui se fera un plaisir de venir vers vous. Il vous suffit d'appeler !

- Presbytère :**  
☎ 01.34.31.88.23  
**Père GEORGES :**  
☎ 06.34.17.13.56  
**Père REMI :**  
☎ 07.87.20.53.55

**Tous bénévoles**

Mise en relation directe bénévoles / associations par Internet. Le site « Tous Bénévoles » met en relation directe les bénévoles en recherche de missions et les associations en recherche de bénévoles.

Les bénévoles consultent les offres de missions déposées par les associations, contactent les associations, mettent en ligne leurs candidatures.

Les associations mettent en ligne leurs offres de missions, sont alertées sur toute mise en ligne de candidature correspondant à leurs recherches, contactent les bénévoles.

Ces fonctionnalités sont mises gratuitement à la disposition des bénévoles et des associations du Val d'Oise.

**Pour toute information complémentaire, consulter Bénévolat Accompagnement - [berlaporte@wanadoo.fr](mailto:berlaporte@wanadoo.fr) - 01.39.82.22.56.**



# Éphémérides :

Événements et personnages qui ont un lien direct avec l'histoire de Marly-la-Ville et ce, entre les mois de Mars et Juin.



## Mois de MARS

**1854** : Décès de HAUTIN Nicolas Stanislas, bienfaiteur de l'hospice et des pauvres de la commune.

**1915** : Mort aux Épargés (Meuse) du soldat PEUCH Joseph.

## Mois d'AVRIL

**15??** : Date d'une demi-pierre tombale représentant un religieux encore non identifié.

**1551** : Date de la plus ancienne pierre tombale de l'église St Etienne, celle d'Etienne MALICE, simple prêtre (corroboré par son testament aux Archives Municipales).

**1789** : Assassinat de la veuve MALICE, dans sa ferme de la ruelle Maillard.

**1915** : Mort à Beauséjour (Marne) du soldat GAGNACE René.

**1916** : Mort du soldat DELCUSSE Euloge, mortellement blessé à Soupir (Aisne).

## Mois de MAI

**1752** : François DALIBARD mène l'expérience qui donnera naissance au paratonnerre.

**1789** : Discours de Léger PAPIN, curé de Marly-la-Ville, député à l'Assemblée constituante.

**1804** : décès de HAUTIN Nicolas, 1<sup>er</sup> maire de Marly-la-Ville.

**1858** : Décès de TAVEAU Pierre Théodore, bienfaiteur de l'hospice et des pauvres de la commune.

**1915** : Mort à la Harazée (Marne) du soldat DUPRE Lucien.

**1940** : Mort à Boulogne-sur-Mer du soldat HURIER Robert.

## Mois de JUIN

**1662** : Décès du seigneur de Marly-la-Ville Jacques DANES évêque de Toulon.

**1940** : Exode de la population Marlysiennne.

**1940** : Mort au Mesnil les 3 Phoétus (Somme) du soldat FESNET Henri.

**1940** : Mort à Guignicourt (Marne) du sergent VERDURMEN Pierre.

**1940** : Mort à la Châtres (Indre) du soldat VILLAIN René.

**1943** : Un avion s'écrase sur la ferme Fantauzie. Les époux DELANCHY sont tués ainsi que les 7 soldats allemands de l'équipage.

**1966** : Fermeture définitive du deuxième Hôpital Hospice de Marly-la-Ville.

*Les époux Ducos*



## Médillés du travail

Avant d'assister à la cérémonie du 08 mai, Monsieur le Maire entouré d'élus, a décoré les marlysiens de la médaille du travail. Félicitations à tous !

# Certif 2016

**La Semaine de la langue française et de la francophonie a été créée en 1995 à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication.**

**Elle est organisée chaque année autour du 20 mars, journée internationale de la francophonie.**

Cet événement est un moment privilégié de l'identité francophone. Des milliers de manifestations sont organisées en France et à l'étranger : Marly-la-Ville aussi, y a participé le dimanche 13 Mars 2016, à la salle des fêtes.

Une dictée et ses questions, des exercices de calcul, de leçons de choses, de géographie et d'histoire sans oublier l'instruction civique et bien sûr la morale : cela ne ressemblerait-il pas à une lointaine épreuve scolaire appelé le certificat d'étude ?

Pour l'occasion, la salle des fêtes était devenue une salle de classe avec son tableau noir et accrochés sur des grilles, ces anciennes cartes scolaires que les séniors ont tous connus aux murs des classes, et que des Marlysiens et la directrice de l'école du bourg avaient eu la gentillesse de nous prêter pour la journée.

Sur les tables trônaient des porte-plumes avec leur plume, une petite bouteille d'encre violette, un buvard et des feuilles « d'exams ». Tous les participants, sans exception, ont voulu tester l'écriture à la plume même si certains ont préféré terminer « l'épreuve » avec des stylos mis à leur disposition.

Même le maître d'école avec sa blouse grise était là à attendre tous ceux qui venaient passer un dimanche « studieux » et surtout ludique placé sous la joie et la bonne humeur.

Pendant les corrections, les candidats répartis en deux équipes ont pu faire un quizz animé.

Dans la catégorie adulte le plus grand nombre de points a été obtenu par M. Perrot.  
Dans la catégorie ado c'est, comme l'année précédente, Robin Alarcon le gagnant.  
Toutes nos félicitations à ces 2 participants.

Puis, l'après-midi s'est terminée autour du pot de l'amitié en se donnant rendez-vous pour le prochain certif au printemps 2017.



# 19 Mars 2016

Cérémonie commémorative du cessez-le-feu en Algérie.  
Défilé et dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Marly la Ville.



# 8 Mai 2016

Cérémonie commémorative de la fin de la 2<sup>de</sup> Guerre Mondiale.  
Défilé et dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Marly la Ville.







## Les Français et la « pizza »

**Au pays de Voltaire, après les incontournables sandwiches et burgers, nous avons consommé en 2015, 819 millions de pizzas, faisant de notre pays le premier consommateur au monde de ce produit.**

La pizza « Reine » et la « Margarita » représentent la moitié des ventes.

En part de marché, la grande distribution représente 24 % des ventes, les restaurants italiens et autres pizzerias représentent 51 %, la restauration collective : 15% et les camions et les livraisons : 10%.

Donc, avec nos 26 pizzas englouties chaque seconde en France, nos concitoyens plébiscitent ce mets.

Autres temps autres mœurs, nos habitudes alimentaires changent. Plus d'un repas sur deux hors domicile est pris dans un restaurant rapide.

La pizza est présente au cœur de la vie de chacun, elle se mange sur un coin de table, c'est la compagne des soirées entre amis,

l'indispensable partenaire d'un match de football. Elle peut être livrée à domicile chaude, croustillante et odorante. Cette galette de pâte à pain s'agrément de tomates, de viandes et de légumes, se décline, de mille manières, est une chose simple. Et ce sont les choses simples qui font le ferment du bonheur.

À Marly la Ville, nous avons de la chance : Monsieur Alioui MEHDI et son associé ont repris le flambeau en intitulant leur commerce « Marly Pizza ».

La carte est alléchante, car en plus des succulentes « pizzas », vous trouverez tous les produits phares de la restauration rapide : les sandwiches chauds, les Burgers, les Tacos et les Tex Mex, les salades, les Croque-monsieur, les Paninis...

Et en plus : le tout accompagné d'un service de livraison à domicile.

Notre restaurateur va installer dans son établissement un endroit confortable, sympathique et convivial d'une quinzaine de places, pour y manger, ce qui représente à Marly la Ville une première.

Notre ami, qui déborde d'idées, va se lancer dans l'animation d'ateliers culinaires avec les enfants.

C'est avec un grand sourire plein de soleil que vous serez accueillis chez Marly Pizza.

Merci Monsieur Marly Pizza « plus » !



## Une nouvelle étoile

**Que serait un « village Français » sans son église, sa mairie son bureau de Poste et son bistrot... Le bistrot, l'estaminet, le café, le troquet, le rade... Voilà des mots qui sonnent agréablement à nos oreilles.**

Le petit noir que l'on prend au bar tôt le matin en lisant son journal, le petit coup que l'on se jette derrière la cravate avec ses copains, la boisson fraîche que l'on prend en été avec ses amis, son tiercé ou autres jeux que l'on gratte en prenant une consommation...

Les sorties en famille, les copines qui se retrouvent au moment du thé, les rencontres en amoureux... L'ambiance avec les copains et le rire du patron, le sourire du serveur qui apporte votre consommation, les bons mots, parfois un lourd des fidèles qui peuplent l'établissement...

Que des bons souvenirs, des bons moments de notre enfance, de notre jeunesse, de notre vie d'adulte ou de senior.

Les bistrots, ils étaient 200 000 dans les années 60, il en reste 35 400 en France, ma douce France. Mon cerveau fait le grand écart entre la prolifération et le désert de ces lieux de convivialité.

Le Bar-Tabac, c'est un morceau de notre identité culturelle, c'est un morceau de patrimoine qui fout le camp, un territoire de notre identité de notre façon de vivre à la française.

Souvenons-nous du merveilleux film retraçant l'histoire de Marly la Ville lors de la grande guerre. Tout

se passe au bistrot, les gens se réunissent, échangent des nouvelles des soldats partis au front et se lancent dans des diatribes bien Franchouillardes sur la pluie, le beau temps et la moisson. La vie au café nous donnait une image réelle et émouvante de la respiration d'un village ou d'un bourg.

Marlysiennes, Marlysiens, notre « village » a encore son « bistrot » implanté en cœur de ville.

Et si je cite son nouveau patron : «une nouvelle étoile » est arrivée pour illuminer notre village ». J'ai rencontré Monsieur Olivier Étoile, qui, avec un grand sourire, m'a montré sa nouvelle installation pour rendre notre troquet plus lumineux, et parlé de ses nombreux projets, qui prendront forme avec le temps pour faire de cet endroit un lieu encore plus convivial avec son arrière-cour et ses 50 places assises mises à la disposition des clients.

Monsieur Étoile est un homme qui s'exprime avec conviction quand il parle de ses vingt ans d'expérience dans son métier de buraliste et des services apportés à ses clients.

Une grande disponibilité : L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 8h30 à 20h.

Ils proposent une multitude de services.

En plus de servir une grande gamme de consommations, et un grand sourire, vous trouverez dans votre établissement :

La mise à disposition des produits réglementés comme la vente du tabac, les timbres fiscaux, les jeux de la Française des Jeux et du PMU, ou encore des produits de la Poste...

Votre buraliste joue un rôle économique et social auprès de tous.

Chaque jour, 10 millions de clients poussent les portes du réseau et vont à la rencontre des 110 000 salariés du secteur.

Ainsi s'animent nos quartiers et nos villages.

Marlysiennes, Marlysiens, faisons vivre notre patrimoine et faisons tous un détour dans l'Établissement de Monsieur Étoile. Monsieur, Madame et leur fils vous accueilleront avec professionnalisme et surtout avec beaucoup de chaleur et d'enthousiasme.

Vive, Marly la Ville, Vive le France et Vive notre Bistrot!

Cocorico!

# Exposition Alain Guillotin et Philippe Chaberty



**Soirée de vernissage  
du vendredi 11 mars 2016  
par M. Philippe Chaberty**

« Un grand merci pour votre présence, si nombreuse, ce soir pour notre vernissage »

Enfin une exposition de sculptures et de peintures à Marly la Ville.

Je suis heureux que ce bel espace soit mis en valeur, car depuis 2011, dernière manifestation des états d'Arts, ce lieu n'a pas reçu d'exposition de peintures et de sculpture. Je souhaite que cette manifestation soit le début d'une longue série d'autres expositions.

Un grand merci à Monsieur le Maire à toutes les équipes municipales et aux salariés de l'espace culturel, qui ont rendu possible cet événement.

Merci de votre dévouement et de votre contribution par la mise à disposition du lieu, du matériel, des équipes, pour l'intendance, la communication...

Un grand merci aussi à Monsieur Guillotin qui nous amène un petit échantillon de son œuvre.

Alain est à la fois sculpteur, graphiste, peintre, photographe...

Je le remercie de nous avoir amené sa belle Marianne, car dans son travail, Alain contribue au partage des valeurs citoyennes et républicaines, auxquelles nous sommes tous attachés.

Je vous invite à consulter le site internet pour découvrir tous les talents de ce Monsieur.

Le thème de l'exposition est la sensualité...

Cette semaine, a eu lieu la journée de la femme.

Pour Alain et moi, c'est tous les jours, la journée de la femme.

Ces muses nous inspirent le sentiment de beauté, qui apaise, transporte unifie et enrichit notre être.

Un sentiment de beauté qui nous porte vers les autres pour partager des valeurs humaines, universelles et fraternelles.

« Il y a dans la sensualité une allégresse cosmique » disait Jean Giono.

Et je crois qu'une des missions de l'art est de transmettre ce sentiment

de beauté, et la sensualité est une clé qui ouvre cette porte.

Nous avons vraiment besoin d'art dans ce monde qui penche vers l'indifférence, la brutalité et l'obscurantisme.

Vive l'art et les bonnes choses et à l'année prochaine.



# Portrait d'un coach professionnel, Fanta C. Sangaré

## Bonjour Fanta, vous êtes coach professionnel, en quoi cela consiste ?

Je suis une professionnelle de l'accompagnement du changement de la personne dans son contexte professionnel. En d'autres termes, j'aide les personnes à créer ou remettre de l'harmonie dans leur vie professionnelle. Je suis un partenaire de projet et je maîtrise un art du questionnement qui permet de trouver ses propres réponses et solutions aux problèmes qu'on se pose. Je renvoie un feedback objectif et toujours constructif. Je soutiens dans la réalisation des projets et dans la réussite.

## Pourquoi ce métier ?

J'ai toujours été passionnée par l'humain dans sa singularité et son potentiel d'évolution. J'ai plaisir à accompagner les personnes et les organisations dans leur développement. Ma formation d'école de commerce et mes expériences successives m'ont permis de gérer les compétences de publics divers, en adéquation avec les besoins des entreprises ou des sociétés de services. J'ai ainsi pu côtoyer des profils très variés dans des structures de toutes tailles.

Je propose mes services d'accompagnement pour toute personne en quête de changement ou d'amélioration dans ses pratiques professionnelles et académiques.

Chaque accompagnement est unique et me donne toujours la satisfaction de constater les résultats obtenus grâce à la lucidité de l'humain : un des plus beaux leviers de progression, à mon sens.

## On entend beaucoup parler de coaching. Comment définissez-vous ce terme ?

Par la qualité de la présence et de l'écoute, empathique et active, et la pertinence de son questionnement, le coaching permet à la personne coachée, d'agir de façon écologique et en toute cohérence avec ses valeurs fondamentales.

## Pourquoi les clients font-ils appel à vous ?

Dans le domaine professionnel, les attentes de clients sont diverses : être accompagné dans les démarches pour atteindre des objectifs précis, aspirer à plus de performances et de succès dans les missions confiées, prendre davantage d'autonomie ou trouver un nouvel élan.

En tant que coach, je peux être utile si vous souhaitez entreprendre un projet qui vous tient à cœur, réorienter votre carrière, négocier une transition, vous préparer à une prise de parole, un examen... Ou tout simplement faire le point sur votre vie.

Mon rôle de coach consiste à interroger l'état présent en tenant compte de votre expérience pour actualiser vos objectifs et vos stratégies de mise en action. Je cherche le « comment faire mieux » plutôt que le « pourquoi ça ne va pas ».

## Quelles sont vos différentes prestations ?

Je propose deux champs d'intervention : le coaching professionnel dans tous les domaines d'activité, l'enseignement compris et le coaching des jeunes (comportement, méthode de travail, recherche de stage ou de premier emploi).

## Vous proposez un accompagnement à l'évolution professionnelle, qu'est-ce que cela implique ?

C'est accompagner la personne à trouver sa réponse, celle qui va lui convenir, à la question qu'elle se pose sur sa situation professionnelle, quelle qu'elle soit. Que cette question émane d'elle, ou de son environnement professionnel.

## Quels sont les résultats attendus et les bienfaits apportés à vos clients ?

Les personnes coachées réalisent avant tout qu'il est important de s'accorder des moments de prise de recul sur soi, sur son environnement et sur ses activités. Un accompagnement bienveillant et stimulant est toujours à l'origine d'une mise en action positive et écologique pour soi.

## Comment se déroule votre accompagnement ?

Je réalise des accompagnements sous différentes formes : coaching, training, aide à la recherche d'emploi, construction de projets professionnels, aide méthodologique, orientation académique...

Dans certains cas, je mets en évidence des problématiques personnelles qu'il convient de traiter pour que la personne puisse progresser professionnellement. Ma responsabilité est d'en faire part sous forme

# Promenons-nous...

**Voici les beaux jours, alors profitez des nombreuses sentes et passages protégés pour une circulation douce.**



Dans le Vert Clos, de nombreuses liaisons entre hameaux vous permettent de vous déplacer à pied ou à vélo. Le relief entre le plateau du haut et la vallée de l'Ysieux du bas de Marly la ville ayant un bon dénivelé, plusieurs chemins et escaliers sont judicieusement placés pour augmenter la distance de votre périple avec, résistance à l'effort pour les coureurs à pied ou quelques découvertes de panoramas pour les marcheurs.



Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour l'édition d'un plan, voire la création d'un fléchage afin d'optimiser vos parcours à la découverte de notre belle petite commune... à suivre donc !



*Contact*

*Pierre-Yves HURTEL*



d'invitation, dans la bienveillance et la cohérence.

## Quelle est votre zone géographique d'intervention ?

Marly la Ville et Ile-de-France, en face-à-face – France, Europe, Monde, skype ou téléphone.

## Combien coûtent vos séances ?

Le coût varie selon l'objectif et la durée du coaching. Une séance de coaching dure entre 1h et 1h30 selon les profils. La durée du coaching dépend de l'objectif principal du client. Je propose des packs de 10 à 12 séances. La première séance permet de faire connaissance et de valider les attentes du client. C'est déjà une séance de travail.

## À quelle organisation professionnelle adhérez-vous et pourquoi ?

Formée et diplômée par l'école franco-canadienne Coach Académie, j'adhère à l'ICF (International Coaching Federation) car c'est un gage de fiabilité. Ce qui me permet de poursuivre mon évolution en tant que coach.

## Comment vous joindre ?

- **Par téléphone** : 06 99 47 71 83
- **Par email** : fanta@c-come-coherence.f
- **Sur internet** : www.c-come-coherence.fr



## LES PRATIQUES COLLECTIVES :

Les musiques d'ensemble de l'école de musique se produisent en public plusieurs fois par an :

- Chorales dans le cadre des cours de formation musicale
- Ensemble à cordes
- Ensemble jazz « Plat'Band de l'Ysieux »
- Ensemble de flûtes traversières
- Ensemble de guitares
- Groupes de musiques actuelles
- Atelier jazz
- Atelier djembé
- Atelier vocal « Tutti frutti »

### Nouveauté 2016 :

- Atelier MAO (Musique Assistée par Ordinateur)

### Rentrée 2016 :

Vos professeurs sont :

**Batterie :** Allan MYSTILLE

**Chant :** Karoline ZAIDLINE

**Clarinette :** Julien LE ROUX

**Flûte à bec :** Sandrine GAUDILLERE-VILELLA

**Flûte traversière :** Sylvie GOHIN

**Guitare :** Aquilès TAPIA

Philippe DI MASCIO

Michel VILELLA

**Piano :** Eric BALLEST

Mélanie DESPORTES

Christophe NICAULT

Stéphane NICAULT

Elisa STRAUSS

**Saxophone :** Gaël DIATTA

**Violon :** Dominique ABIHSSIRA

**Violon et Alto :** Bénédicte DETTON-JOLY

# Actualités de l'École Municipale de Musique

Notre école est à l'écoute des diverses influences musicales, ouverte sur les projets de la ville, et Établissement d'enseignement artistique spécialisé :

**Ce cursus d'études, souple et performant, conforme au schéma national d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, permet à chacun de progresser à son rythme, et de mesurer ses acquis par un système d'évaluation ponctué d'examens de fin de cycles.**

## En Avril... Musiques dans la ville

**Le 2...** À l'occasion des 5èmes foulées SoMaBe, un groupe amplifié composé d'un enseignant et trois grands élèves de l'école de musique, Françoise, Jacques, Patrick et Jean-François a donné l'aubade aux marcheurs et coureurs place de la mairie.

**Le 9...** L'ensemble Jazz « Plat' band de l'Ysieux » animait la soirée du Carnaval.

## Fête de la Musique 2016 : Les concerts

### En journée

Au Relais Assistantes Maternelles & dans les écoles primaires, les mini-concerts proposés par les enseignants de notre école de musique vont faire le tour de la ville, avec Dominique au violon, Françoise à l'accordéon et Aquilès à la guitare !

### Samedi 18 juin...de 17h00 à 18h00

Concert « Jeunes talents » à la Bibliothèque Municipale.

### Mardi 21 juin...de 18h30 à 23h00

Venez très nombreux pour cette soirée festive. À proximité de l'Espace Culturel Lucien Jean, la grande scène accueille tous les musiciens : chorales, musiques actuelles, jazz... Restauration sur place.

## Moment musical, moment de talent à l'Espace Culturel Lucien Jean



*Le 25 mars dernier, le compositeur français Erik Satie, né il y a tout juste 150 ans à Honfleur, était à l'honneur par ce groupe musical.*



*Danae a interprété « Cendrillon » titre du groupe Téléphone, chant et piano.*



*Killian et Julien font partie de l'atelier Jazz. Ils ont enthousiasmé le public avec leurs improvisations*



# Les projets de la Mutuelle La Mayotte sur la commune de Marly-la-Ville

**Interview de Monsieur Jean-Michel FLORET,  
Président de la Mutuelle La Mayotte**

## **Pouvez-vous nous présenter la Mutuelle La Mayotte ?**

La Mutuelle la Mayotte, mutuelle dédiée de la Mutuelle Audiens de la Presse, du Spectacle et de la Communication, a inscrit son action dans la gestion d'établissements médico-sociaux. Ces établissements, situés en Île de France, s'adressent majoritairement à des enfants en situation de handicap psychique et mental.

Actuellement la Mutuelle la Mayotte gère :

- Deux Instituts Médico-éducatifs (IME)
- Un Accueil Temporaire (AT)
- Un Jardin d'Enfants Adapté (JEA)
- Trois Instituts Thérapeutique Éducatifs et Pédagogiques (ITEP)
- Trois Groupements d'Entraide Mutuelle (GEM)

## **Quels sont les projets de la Mutuelle La Mayotte sur la commune de Marly-la-Ville ? Combien d'enfants cela concerne-t-il ?**

La Mutuelle La Mayotte, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France et la Mairie de Marly-la-Ville, souhaite implanter des structures médico-sociales à destination du

handicap psychique infantile sur la commune de Marly-la-Ville.

Nous travaillons, actuellement, à la création d'un Institut Médico-éducatif (IME) à destination d'enfants âgés de 6 à 18 ans et présentant des troubles du spectre autistique. Cet IME sera basé sur le site actuel de la Villa Flobert et accueillera 40 enfants en leur proposant deux types d'accompagnements: un accueil de jour (SEES) et un suivi ambulatoire (SESSAD).

Le but de notre IME est de créer un espace social actif et de proposer un accueil fondé :

- Sur l'application de méthodes éducatives innovantes;
- Sur une prise en charge interdisciplinaire;
- Le respect de la parentalité;
- La singularité de chaque enfant et de son parcours.

Nous proposerons des équipements nous permettant de réaliser des activités en lien avec le projet de chaque enfant : salle de balnéothérapie, salle d'arts plastiques, salle de psychomotricité, ateliers préprofessionnels,...

Sur ce site, sera également créé, temporairement, un service SESSAD Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) de 16 places à destination d'enfants et de jeunes souffrant de troubles psychiques.

Ce projet de création d'établissement a été validé par l'ARS d'Île de France face, notamment, au constat de sous-dotation dans l'est du département du Val-d'Oise.

Nous projetons d'ouvrir cet établissement au public d'ici avril 2017

## **La Mutuelle La Mayotte envisage-t-elle d'implanter d'autres établissements sur Marly-la-Ville ?**

Nous menons également un projet d'implantation sur le site de l'Aga Khan.

Nous étudions actuellement la possibilité de créer un Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) de 52 places dont 36 places en accueil de jour (SEES) et 16 places d'accompagnement ambulatoire (SESSAD).

Nous aimerions concrétiser ce projet d'ici septembre 2018.

# Une couverture complémentaire santé pour tous les Marlysiens...



**Dans le bulletin municipal de Marly la Ville, numéro 100 de juin 2015, nous vous annonçons la possibilité de mettre en place une couverture Santé Complémentaire Facultative.**

Cette demande était accompagnée d'un questionnaire intitulé le « questionnaire mutuelle commune ».

78 foyers pour 147 personnes ont répondu au questionnaire, majoritairement nos amis retraités confirmant ainsi ce que nous pensions de

l'intérêt possible de ce projet pour notre population.

Malheureusement, après une étude approfondie de la faisabilité par la mise en place d'une mutuelle santé dite « communale », nous nous sommes confrontés à une obligation juridique en tant que collectivité qui nous oblige à passer par un appel d'offres ouvrant ainsi le « marché » aux compagnies d'assurances.

Ces dernières proposent des produits « frais de santé » régis par le code des assurances et non pas par le code de la mutualité, système solidaire à but non lucratif où l'intégralité des cotisations reçues sont réparties dans la garantie des mutualistes.

Pendant plus d'un an, nous avons cherché des solutions juridiques avec le partenaire mutualiste que nous avons contacté.

Malgré nos efforts communs, nous sommes arrivés à la conclusion que la seule voie juridique possible était l'appel d'offres sans garantie que l'ouverture du marché ne nous oblige à signer un futur contrat qui ne soit pérenne pour nos concitoyens et aux meilleurs tarifs.

Une note du conseil d'administration de l'UNCCAS, (Union Nationale des CCAS) de juin 2015 se positionnait « sur les mutuelles dites communales »

Le conseil d'administration de l'UNCCAS du 08 avril 2015 a attiré notre attention sur les limites

juridiques voire le risque contentieux encouru au regard notamment des règles de mise en concurrence d'une activité faisant par ailleurs l'objet d'une réglementation spécifique ».

De fait, c'est l'appellation contestable de « mutuelles communales » qui nécessite en tout état de cause une longue réflexion.

C'est pourquoi, nous ne pouvons, nous permettre de prendre le risque d'un recours contentieux. La démarche libérale l'emporte une fois de plus...

Un marché qui peut devenir lucratif est ouvert. Les élus de Marly la Ville ne sont pas là pour faire du business mais pour développer les relations humaines de solidarité qui les animent depuis toujours.

Nous sommes certains de votre compréhension et soyez assurés que nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Très cordialement,

*Le Maire  
André SPECQ*

*Le Maire Adjoint chargé  
aux affaires sociales  
Patrice PETRAULT*





# Information du CCAS

Nous vous rappelons que les conditions afin de recevoir les informations du CCAS, concernant les sorties sont les suivantes :

- Être âgé au minimum de 60 ans
- Avoir liquidé sa retraite

Si vous répondez à ces deux critères et que vous ne nous êtes pas encore fait connaître auprès du CCAS, n'hésitez pas à venir nous voir.

Le CCAS vous envoie environ 3 à 4 informations dans l'année directement dans votre boîte aux lettres.

*Contact CCAS :*

*Mme DARMIGNY Sylvie ou Mme MASSE Aurélie 01.34.47.46.55*

## Le CCAS vous informe sur LA PRIME D'ACTIVITÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Prime pour l'Emploi et le RSA activité ont été supprimés. Ils ont été remplacés par la Prime d'Activité.

Cette prime d'activité vise le public qui travaille et ne peut être versée que si une demande est faite auprès de la CAF.

### Comment en bénéficier :

- Faire une simulation sur le site de la CAF ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)) : selon les ressources déclarées sur un trimestre, vous serez informé du montant qui vous sera attribué chaque mois.
- Suite à cette simulation, il faut faire une demande en ligne (proposée à la fin de la simulation).

- Ensuite vous aurez à renseigner vos ressources tous les trimestres (un mail vous sera envoyé par la CAF).

Au besoin, le CCAS peut vous aider dans votre démarche.



## Ralentissez svp !!!

Il est intolérable que dans une commune où il fait bon vivre, peuplée de personnes de tout âge qui se promènent et où l'on se dit encore bonjour ou bonsoir en se croisant, que certains n'hésitent pas à rouler à 70km/h ou 90km/h.

Pour faire réagir ces personnes je vous propose de créer votre petit signal ralentisseur, un bout de tuyau, une bouteille scotchée dessus, une petite pancarte en plastique (dessus de boîte en plastique) avec votre message accroché sur la bouteille, et enfin une casquette d'enfants. Ci-joint un exemple mis en place allée des platanes.

Agissons ensemble pour la sécurité de nos enfants!!!



## Que se passe-t-il à l'entrée sud de Marly la ville ?

**Chacun a pu remarquer une certaine effervescence au niveau du Haras, de l'ancienne ferme Bauche, de la propriété FLOBERT rue Gabriel PERI. Des gros engins de démolition, des hommes en combinaisons hautes protections tel des cosmonautes désamiantent les bâtiments qui doivent être démolis. Il nous paraissait important de faire un point d'information à l'occasion de ce bulletin municipal.**

### **Concernant Le HARAS**

L'Établissement Public Foncier du Val d'Oise, la Communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France et la Mairie de Marly La Ville sont engagés dans le cadre de la convention de veille et de maîtrise foncière depuis le 5/9/2011 à réaliser

des opérations à dominante d'habitats sur le territoire de la commune de MARLY LA VILLE.

Par suite, deux avenants à la convention susmentionnée ont été signés en février et octobre 2014 afin d'intégrer le secteur dit « DU HARAS », concerné par les OAP 5 et 6 du Plan Local d'Urbanisation de notre commune. C'est donc dans ce cadre que l'EPFVO a signé en avril 2015 une promesse d'acquisition de la parcelle AA 71. Ce bien ayant vocation à être démolit, conformément aux stipulations de la convention de veille et de maîtrise foncière signée par les parties, l'EPFVO a sollicité un permis de détruire le 7 Mai 2015, l'obtention du permis de démolir étant une condition essentielle pour le lancement des différentes opérations qui interviendront dans les années à venir. Ce permis de démolition partielle à savoir tous les bâtiments ont vocation à être détruits à l'exception du mur d'enceinte en pierre qui entoure actuellement la propriété, ce mur sera conservé en totalité (voire démonté et reconstruit), conformément à l'OAP 6 du PLU de Marly La Ville. Le permis de démolir a été accordé le 25 Juillet 2015.

### **Concernant l'Ancienne ferme BAUCHE**

Toujours dans le cadre de la convention de veille de Maîtrise Foncière de septembre 2011 citée en préambule, c'est dans ce cadre que l'EPFVO a acquis en décembre 2013 ce bien, celui-ci ayant vocation à être démolit, conformément aux orientations de la convention de veille et de maîtrise foncière signées avec la CARPF et la Commune de Marly La Ville, l'EPFVO a déposé une demande de permis de démolir en janvier 2015. L'obtention du permis de démolir étant une condition essentielle pour le lancement d'une opération de construction à vocation d'habitation. Ce permis de démolition partielle, à savoir que deux bâtiments doivent être conservés dans le cadre d'une réhabilitation à vocation d'habitations ainsi que deux murs dont celui en pierre le long de la rue Delanchy le bâtiment lui étant démolit conformément aux orientations d'aménagement et de programmation de l'OAP2, inscrites au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Marly La Ville. Ce permis de démolir a été accordé le 25 Juillet 2015.

Sur cette OAP 2, pendant la démolition, un appel à projet d'un programme de construction à usage d'habitations (140 logements) a été lancé en Mars 2016, sur la base d'un cahier des charges précis et circonstancié, en prenant en compte l'environnement proche (moins des 500M) de l'église St Etienne du XIIIème siècle, classée à l'inventaire des monuments historiques, de la proximité immédiate de la vallée de L'Ysieux classée, de la réhabilitation et sauvegarde du petit pavillon expérimental de M. Dalibard, de la sauvegarde d'arbres remarquables à l'intérieur du terrain de l'OAP 2, des recommandations de l'architecte des bâtiments de France (ABF) des conseils du CAUE95 « Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise ».

Pour ce concours, une programmation encadrée dans des délais impartis a été signifiée aux candidats. Les promoteurs immobiliers sélectionnés (quatre) seront invités « Salle Lucien JEAN » au cours d'une réunion publique ouverte aux Marlysiens, pour commenter et présenter leur proposition respective.

Suite à ces présentations, aux observations recueillies lors de ces échanges, aux modifications éventuelles à apporter, le promoteur qui sera désigné pour aménager ce programme d'habitations de logements d'accessions à la propriété et de logements sociaux, sera en charge d'engager la promesse d'acquisition des terrains de l'OAP2 auprès de l'Office PUBLIC foncier du Val d'Oise, et lancer les demandes d'autorisation de construire, avant la fin 2016.

*Daniel MELLA Maire adjoint  
Chargé du Cadre de vie,  
Environnement, Urbanisme*

**N'oubliez pas la réunion  
publique de présentation  
des projets pour l'opération de  
logements sur le quartier  
« fermes Sud »**

**Le mardi 28 juin 2016  
à 19h30  
à la Salle Lucien Jean**

# Cimetière de Marly la Ville

**Le cimetière, lieu de vie et de mémoire, est riche d'un patrimoine méconnu. Témoin de nos croyances et de notre société, c'est un bien commun relevant à la fois du droit privé et du droit public.**

Selon l'article L 2223-3 modifié par la loi n° 2008 – 1350 du 19 décembre 2008 art 3, la sépulture dans le cimetière de la commune est due :

- Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;
- Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui ont droit à une sépulture de famille ;
- Aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Les familles pourront obtenir une sépulture dans l'une des catégories suivantes :

En caveau ou pleine terre :

- Concession trentenaire au tarif\* de 28 € 01
- Concession cinquantenaire au tarif\* de 74 € 64

## D'un espace cinéraire composé :

### Du columbarium :

Il peut être concédé des grandes cases pour 4 urnes pour une durée de 15 ans pour un tarif\* de 270 € 54 et une durée de 30 ans pour un tarif\* 432 € 86.

De petites cases pour 2 urnes pour une durée de 30 ans pour un tarif\* de 324 € 65 et une durée de 15 ans pour un tarif\* de 189 € 38.

### Du jardin du Souvenir :

Les cendres contenues dans les urnes pourront être dispersées gratuitement dans le cendrier après autorisation écrite du service de l'état civil de la mairie, une plaque mémoire de dimension 17.5 cm sur 11.5 cm pourra être apposée sur la stèle « jardin du souvenir », le montant de cette opération est fixé par les pompes funèbres.

**Pour toute demande d'information relative au cimetière, veuillez vous adresser au service accueil / état civil aux jours et heures d'ouverture de la mairie.**

*\*(En vigueur jusqu'au 30 avril 2017)*

# Marly la Ville, notre Commune souhaite être propre et le rester

**Nos agents s'emploient chaque jour de la semaine, à maintenir nos rues, trottoirs, sentes espaces verts, chemins ruraux en bon état de propreté.**

Il est cependant fréquent de s'entendre dire de la part d'administrés que les rues et trottoirs sont sales, colonisés de mégots, de papiers gras, de canettes en tout genre, de déjections canines, d'encombrants, de gravats de chantier, de déchets verts, etc... ! Cela malgré l'ensemble des moyens mis au service de tous, pour que Marly La Ville reste une commune où il fait bon vivre.

Quels que soient les moyens employés par la municipalité, chacun doit respecter un tant soit peu les lieux publics (trottoirs, chemins sentes régulièrement envahis des dépôts sauvages de tous types,

voire très dangereux gravats ou matériaux chargés d'amiante) où l'on constate régulièrement que des bricoleurs sans vergogne se débarrassent de leurs gravats n'importe où, sur les trottoirs ou dans les containers OM, des jardiniers qui rejettent sur les chemins et sentes, ou sur les trottoirs leurs tailles de haies, de coupes de branches et de verts, peu respectueux du cadre de vie de notre ville, mais aussi du travail des agents d'entretien de la commune.

Le montant de ces indélicatesses est supporté par tous. Ces incivilités sont insupportables pour l'environnement et le bien-être de tous, elles représentent un coût non négligeable sur le budget environnemental de la commune, des sommes qui pourraient être bien plus utiles pour l'embellissement de nos espaces publics.

Ces pratiques doivent être dénoncées et verbalisées (l'amende pouvant aller jusqu'à 1500€). La propreté de la commune est de la responsabilité de la municipalité, mais aussi l'affaire de tous. Chez vous : vous ne jetez pas vos débris par terre ? En ville c'est pareil : quelques gestes tout simples et de bon sens, suffisent ! Merci de sortir vos collecteurs OM et plastiques/journaux la veille au soir, puis les rentrer le jour même une fois collectés. Pour les encombrants sur la chaussée ils sont souvent cause de dégradation de la propreté de

nos rues, vos gravats, encombrants et pots de peinture ne sont pas entreposés chez vous dans la cuisine ? 1 passage par mois est programmé (dans le doute, renseignez-vous auprès de la Mairie ou du SIGIDURS via le site internet [www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr) ou par tél : 0 800 735 736 N° vert) ne sortez ceux - ci que la veille au soir de ramassage. Si vos objets n'ont pu être collectés ; portez-les à la déchetterie de Louvres. Pour vos canettes, papiers, mégots, paquet vide de cigarettes, emballages gras de tous types, chez vous, vous ne jetez pas vos débris par terre ? En ville c'est pareil, de nombreuses corbeilles, sur le territoire communal, sont à votre disposition.

Les déjections canines jonchant les trottoirs sont une plaie pour tous, mesdames messieurs les maîtres, le chien de famille ne fait pas ses besoins chez vous, au milieu du salon ? Merci de bien vouloir ramasser celles-ci.

L'incivisme d'une minorité ne peut continuer à nuire aux autres. Nous avons besoin pour cela des habitants qui peuvent, par leur comportement, nous aider à améliorer la qualité de propreté de notre village et de vivre ensemble en bonne harmonie.

*Daniel MELLA Maire adjoint  
Chargé du Cadre de vie,  
Environnement, Urbanisme*

## Un objet qu'on jette négligemment va polluer parfois bien longtemps.

Ci-dessous une sélection d'objets ou produits avec leur durée de vie « naturelle » : en combien de temps se dégradent-ils sans intervention extérieure, dans la nature ?

Jeter les déchets dans la nature, n'est pas sans conséquence. Ils y restent longtemps, parfois très longtemps. Les milieux naturels sont pleins de ces déchets qui mettent des années à être dégradés. Les océans souffrent par exemple particulièrement de l'invasion des déchets plastiques.





# LA SANTÉ PUBLIQUE POUR NOS AÎNÉS! CELA NOUS CONCERNE TOUS!

**Le 30 mars dernier le collectif de défense de l'offre de santé publique pour nos aînés du Nord Est du Val d'Oise appelait à une manifestation citoyenne entre la gare de Villiers-le-Bel et l'hôpital Adélaïde Hautval (ex Charles Richet).**

**L'objectif : obtenir un moratoire sur l'hôpital de Villiers-le-Bel, la ministre de la santé a rejeté sans discussions cette demande citoyenne.**

C'est plus de 200 personnes qui sous la pluie, ont défilé côte à côte ce samedi 30 mars, conseillers régionaux, élus du territoire, maires, adjoints aux maires, conseillers

municipaux, syndicats, personnels de santé des établissements et citoyens ont traversé la ville en proclamant « résistance ».

En effet; comme le déclarait notre Maire André Specq devant la mairie « nous sommes en résistance ! » Ce n'est pas parce que la banderole a disparu du fronton de l'hôtel de ville que la lutte est terminée.

Notre EHPAD Jacques Achard est toujours en situation précaire, le directeur présent depuis 2012 est enfin parti, un directeur intérimaire s'est mis au travail pour redresser la situation avec l'aide des élus de Marly-la-Ville et du conseil d'administration soutenu par le député Jean-Pierre Blazy président du conseil de surveillance de l'hôpital de Gonesse qui a facilité la signature d'une convention de gestion entre l'EHPAD Jacques Achard et le centre hospitalier de Gonesse, qui devrait être validé par le conseil départemental et l'ARS.

Cette convention devrait permettre un renfort de moyens de gestion pour notre EHPAD.

Pour autant des zones d'ombre subsistent. Nous attendons la position du conseil départemental et de l'ARS, notamment concernant la dette de notre EHPAD.

Pour ce qui nous concerne, nous ne lâcherons rien. Avec Monsieur le Maire, l'ensemble du Conseil Municipal, le conseil d'administration Jacques Achard, nous mettrons tout en œuvre pour que notre EHPAD publique puisse fonctionner dans des conditions financières et de confort pour nos aînés qui répondent à sa fonction de service public pour nos populations.

Nous appelons les Marlysiens et Marlysiennes à la vigilance et à se mobiliser si nécessaire pour défendre notre maison de retraite!



« Suppression » Hameau de la Sucrierie  
La station Lucien Jean



Le Château d'eau de Marly la Ville

# Le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de Bellefontaine

(Communes de Lassy, Le Plessis-Luzarches, Bellefontaine, Fosses et Marly-la-Ville)

**Le service public de l'eau potable est géré par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de Bellefontaine dont la commune de Marly-la-Ville est adhérente.**

## Ce service comprend :

- **2 unités de traitement** (déferrisation-chloration) alimentées par des forages et situées l'une à Marly la Ville et l'autre à Fosses. Cette production propre au Syndicat est complétée par un achat d'eau en gros.
- **Des réservoirs** (châteaux d'eau et bâches) et unités de surpressions
- **Un réseau de canalisation** de plus de 88 km assurant la distribution de l'eau potable aux 5 437 abonnés des 5 communes adhérentes. Le contrat précédent prenant fin au 31/12/2015, le Syndicat, s'est prononcé, au vu du rapport présenté par Monsieur Le Président, par délibération n°3/2015, en date du 30 mars 2015, en faveur du recours à une délégation de service public (DSP) pour la gestion de son service de production et distribution de l'eau

potable, ainsi que sur la constitution de la Commission de Délégation de Service Public, conformément aux dispositions combinées des articles L.1411-1 et L.1411-5 du CGCT.

La procédure de délégation du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal de Bellefontaine a débuté le 20/5/2015 par l'envoi pour la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, au BOAMP, dans la revue professionnelle Le Moniteur.

Lors de sa réunion du 17/6/2015, l'assemblée délibérante du Syndicat a débattu pour finaliser les grandes orientations du document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à confier au futur délégataire

Sur ces bases, la procédure de mise en concurrence a été lancée, et menée conformément aux dispositions du CGCT (articles L.1411-1 à L. 1411-5, R. 1411-1 et R.1411-2 et D.1411-3 et suivants).

La Commission de DSP s'est réunie le 30/6/2015 pour l'ouverture des plis de candidatures, puis le 8/7/2015 pour procéder à l'analyse des dites candidatures.

Les 4 sociétés ayant déposé une candidature ont été retenues pour

présenter une offre, conformément au rapport d'analyse des candidatures (annexe I). Il s'agit des sociétés (par ordre de réception des candidatures)

- **Enveloppe n° 1** : Lyonnaise des Eaux France (SUEZ ENVIRONNEMENT) - LDEF
- **Enveloppe n°2** : SAUR
- **Enveloppe n°3** : SPI (CEG)
- **Enveloppe n°4** : Société Française de Distribution d'Eau (VEOLIA) – SFDE

Le dossier de consultation comprenant le projet de contrat et ses annexes a été adressé à chacune des entreprises retenues le 9 juillet 2015, la date de remise des offres étant fixée au 23 septembre 2015 à 12h00.

Les 4 entreprises ont remis leur offre dans le délai, la commission de DSP s'est réunie le 23/9/2015 à 18h00 pour l'ouverture des plis. Lors de la commission du 7/10/2015, le rapport d'analyse des offres a été présenté aux membres.

A l'issue de la présentation, les membres ont autorisé Monsieur le Président à engager les négociations avec les entreprises.

Suite aux auditions qui ont eu lieu le 20/10/2015 et négociations qui ont suivi les entreprises ont transmis une nouvelle offre optimisée.

Les dernières négociations ont porté sur l'offre de base et l'option « renouvellement des canalisations » (option 3), les autres options ayant été retirées pour les motifs suivants :

• **Options facultatives 1 et 2 (création d'un nouveau forage et d'unités de décarbonatation) :**

la décision concernant la mise en place de ces travaux a été jugée prématurée compte tenu de leurs coûts et de la renégociation en cours de la Convention de l'Est du Val d'Oise et en attente des conclusions du schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable.

• **Option 4 (radio relève) :** les membres ont considéré que cette option, compte tenu de son coût, ne devait pas être retenue

• **Option 5 (information en « temps réel » de la collectivité) :** les entreprises SAUR et VEOLIA ont intégré cette option dans leur offre de base.

Ces négociations ont permis d'obtenir :

• **un rabais par rapport à l'offre d'origine (calculé sur la facture 120 m<sup>3</sup>):**

- Offre de base : 12,1%
- Base +option 3 : 21.3 %

• **Des prestations supplémentaires telles que :**

- La mise en place d'un programme de « nettoyage » des canalisations
- La mise en place d'un système d'information en « temps réel » permettant à la collectivité d'être informée des événements survenus sur le service
- La mise en place et le suivi d'une modélisation du réseau, permettant en particulier de repérer les secteurs « sensibles » en termes de capacité (débit/pression) et d'anticiper les éventuels impacts des modifications des conditions de distribution (extension de réseau, modification des points d'achat d'eau etc.)
- o L'optimisation du rendement du réseau par la mise en place d'une sectorisation et d'un programme préventif de recherche de fuites

**L'option « renouvellement des canalisations » à hauteur de 1 % du linéaire est retenue. En effet, cette option permet de garantir la pérennité du patrimoine du Syndicat. D'autre part, cela préserve le Syndicat, contre tout recours dans l'hypothèse où le rendement du réseau ne serait pas atteint.**

**L'offre de la société VEOLIA a été choisie pour les raisons suivantes :**

- La proposition comprend la régénération des 5 forages
- La proposition comprend le nettoyage par raclage mécanique de 15.4 km de réseau (réseaux structurants), la purge annuelle de toutes les extrémités de réseau ainsi qu'un prix au bordereau pour le curage « air-eau ».
- La proposition comprend pour la sectorisation la mise en place de 4 nouveaux compteurs, et un programme de recherche de fuites comprenant une prélocalisation sur 100 % du linéaire.

D'autre part, cette proposition est financièrement plus attractive pour les abonnés, en particulier pour les « petits » consommateurs, la part fixe (abonnement) étant nettement moins élevée.

La délégation du service public de production et distribution de l'eau potable a donc été attribuée à la société VEOLIA pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les montants facturés à l'abonné à partir du 1<sup>er</sup> janvier sont les suivants :

- Part fixe (abonnement) :** 38.5 €
- Part proportionnelle :** 1.1165 €/m<sup>3</sup>



## Bruits :

**Les travaux de jardinage reprennent, attention aux horaires !**



L'arrêté préfectoral n°2009 - 297 relatif aux bruits de voisinage précise les horaires où les travaux sont autorisés.

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2009 - 297 relatif aux bruits de voisinage

« Article 11 : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter

atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectuées que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

# La nouvelle communauté d'agglomérations (Val d'Oise - Seine-et-Marne)

## Installation du nouveau Conseil Communautaire le 31 mars 2016

Patrick RENAUD est élu Président

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France\* est née le 1<sup>er</sup> janvier 2016, issue de la fusion des intercommunalités de Roissy Porte de France et de Val de France dans le Val d'Oise étendue à 17 communes de Seine-et-Marne, en application de la Loi MAPTAM\*\*, avec un périmètre total de 42 communes et 346 000 habitants.

Fin 2015 et début d'année 2016, différents recours déposés devant les juridictions administratives ont empêché l'installation du Conseil Communautaire, entraînant une période de gouvernance par intérim. En février, dans l'attente des décisions de justice et de la possibilité d'installer le nouvel organe délibérant de la CA Roissy Pays de France, les Préfets du Val d'Oise et de Seine-et-Marne avaient institué une délégation spéciale pour gérer les affaires courantes et la continuité des services.

Les recours juridiques ayant été rejetés, l'installation du nouvel organe délibérant et son exécutif, c'est-à-dire l'élection du Président, des Vice-présidents et des Conseillers communautaires délégués a donc eu lieu aujourd'hui, le 31 mars 2016.

Au préalable, les communes membres de Roissy Pays de France avaient désigné par délibération de leur conseil municipal, les délégués siégeant au Conseil Communautaire, conformément au nombre de sièges fixés dans l'arrêté interpréfectoral du 18 décembre 2015.

**Le premier Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France s'est tenu à Roissy-en-France le 31 mars 2016, en présence des 105 délégués des 42 communes membres et d'un public nombreux.**

**Patrick RENAUD a été élu Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, ainsi que 15 Vice-Présidents et 10 Conseillers communautaires délégués.**



**Roissy  
Pays de  
France**  
Communauté  
d'Agglomération

### \* Les 42 communes :

Arnouville, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Claye-Souilly, Compans, Dammartin-en-Goële, Ecoeu, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Gressy, Juilly, Le Mesnil Amelot, Le Mesnil Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Longperrier, Louvres, Marly-la-Ville, Mauregard, Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Othis, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Rouvres, Saint-Mard, Saint-Witz, Sarcelles, Survilliers, Thieux, Vaud'Herland, Vémaris, Villeneuve-sous-Dammartin, Villeparisis, Villeron, Villiers-le-Bel.

\*\*Loi MAPTAM : Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

**CONTACT PRESSE**  
Service communication  
Tél. 01 34 29 45 93  
[info@roissy-online.com](mailto:info@roissy-online.com)



# Composition du Bureau communautaire

## Le Président

### Patrick RENAUD

Président  
Maire adjoint de  
Roissy-en-France  
Le Président est en charge du  
Développement économique et  
Tourisme

## Les Vice-Présidents (es)

### Didier VAILLANT

Premier Vice-Président,  
Délégation générale, en charge  
des Ressources humaines,  
Administration générale et  
Mutualisation  
Conseiller municipal de  
Villiers-le-Bel

### Hervé TOUGUET

Vice-Président en charge du  
Développement durable, Ordures  
ménagères  
Maire de Villeparisis

### Bernard ANGELS

Vice-Président en charge des  
Finances et Budget  
Maire d'Ecouen

### Annie PERONNET

Vice-Présidente en charge de  
l'Aménagement du territoire  
Maire-adjointe à Sarcelles

### Jean-Luc SERVIERES

Vice-Président en charge de l'As-  
sainissement et Eau  
Maire adjoint de Claye-Souilly

### Jean-Noël MOISSET

Vice-Président en charge des  
Marchés publics et Relations  
avec les intercommunalités voi-  
sines et le Grand Paris  
Maire de Survilliers

### Pascal DOLL

Vice-Président en charge des  
Mobilités et Déplacements  
Maire d'Arnouville

### Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Vice-Présidente en charge de la  
Petite enfance  
Maire de Mitry-Mory

### Alain LOUIS

Vice-Président en charge de  
la Sécurité, Sûreté et Vidéo  
protection  
Maire de Goussainville

### Ilham MOUSTACHIR

Vice-Présidente en charge de  
la Formation, Emploi, Insertion  
professionnelle  
Conseillère municipale de  
Gonesse

### Tutem SAHINDAL-DENIZ

Vice-Présidente en charge du  
Handicap et Personnes âgées  
Maire-adjointe de  
Garges-lès-Gonesse

### Alain AUBRY

Vice-Président en charge des  
Bâtiments intercommunaux  
Maire de Le Mesnil Amelot

### Jean-Luc HERKAT

Vice-Président en charge de la  
Trame verte et bleue  
Maire de Bonneuil-en-France

### Gérard BONHOMET

Vice-Président en charge des  
Sports  
Maire adjoint de  
Garges-lès-Gonesse

### Charles SOUFIR

Vice-Président en charge du  
Développement numérique  
Conseiller municipal de Sarcelles

## Les Conseillers (es) Communautaires délé- gués (es)

### Jean-Pierre BLAZY

Conseiller communautaire délé-  
gué à la Culture et au Patrimoine  
Député-Maire de Gonesse

### François PUPPONI

Conseiller communautaire délé-  
gué à la Rénovation urbaine,  
Logement et Habitat  
Député-Maire de Sarcelles

### Pierre BARROS

Conseiller communautaire délé-  
gué à la Communication, Presse,  
Événementiel et Informatique  
Maire de Fosses

### Isabelle BERESSI

Conseillère communautaire délé-  
guée aux Fonds européens  
Conseillère municipale de  
Sarcelles

### Michel DUTRUGE

Conseiller communautaire délé-  
gué aux Travaux et Voirie  
Maire de Dammartin-en-Goële

### Jean-Marie FOSSIER

Conseiller communautaire délé-  
gué au Schéma agricole, Ruralité,  
Maintien des services publics  
Maire de Louvres

### Jean-Claude GENIES

Conseiller communautaire délé-  
gué auprès du Délégué au  
Logement et Habitat, en charge  
des communes périurbaines et  
rurales  
Maire de Gressy

### Jean-Louis MARSAC

Conseiller communautaire délé-  
gué à la Politique de la ville et à la  
Prévention de la délinquance  
Maire de Villiers-le-Bel

### Alain PIGOT

Conseiller communautaire délé-  
gué à la Coopération décentra-  
lisée en collaboration avec le  
Délégué à la Communication,  
Presse, Événementiel et  
Informatique  
Conseiller municipal de Gonesse

### Isabelle RUSIN

Conseillère communautaire délé-  
guée auprès du Président pour le  
Tourisme  
Maire d'Epiais-lès-Louvres



## POUR VOUS, LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE !

**Depuis le 1er mars, vous pouvez déposer dans le bac à couvercle jaune tous les papiers et tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en carton, briques alimentaires et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception.**

Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre.

**La nouveauté :** tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

### **Vers plus de recyclage**

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de

collective sélective avec les papiers et les emballages en métal et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

### **Qui est concerné ?**

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Votre commune fait partie des toutes premières à participer au projet piloté par Éco-Emballages qui impliquera 15,3 millions de Français. Vos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux. Et en pratique ? Les nouvelles consignes de tri dans la commune

remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

### **Pour vous aider :**

1. C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider
3. Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

Désormais, plus de doute : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.

**Pour toute information complémentaire, les habitants peuvent par ailleurs se rendre sur le site internet du SIGIDURS ou contacter le numéro vert au :**



# A. F. C. O. R.

## Exposition exceptionnelle d'outils anciens de repassage



**À Plailly - Salle La Grange  
Les 15 et 16 octobre 2016**

L'association AFCOR (Amicale Française des Collectionneurs d'Outils de Repassage) fête ses 35 ans à la Salle « La Grange » de Plailly.

Cette rencontre, ouverte au public (entrée gratuite) vous permettra de découvrir plus de 1000 fers à repasser anciens, voire très anciens, des vêtements, dentelles et costumes des siècles passés ainsi que des démonstrations de repassage, de tailleur, lustrage et amidonnage.

Les membres de l'Association de Marly-la-Ville vous transmettront leur passion et leurs connaissances qui ne manqueront pas de vous surprendre.

Un rendez-vous exceptionnel à ne pas manquer, nous vous attendons nombreux !



# La Guirlande Francilienne

**Comme à chaque printemps depuis de nombreuses années La Guirlande Francilienne a participé avec beaucoup de plaisir au Carnaval des Enfants à Marly la Ville le 9 avril dernier.**



Le thème de cette année était Star Wars, sujet d'actualité dans les médias depuis octobre 2015. Les danseurs, trois cosmonautes et trois astronautes accompagnaient Maître Yoda, Dark Vador, deux Princesses Leia et un Jedi.

Ce Carnaval des Enfants fut le baptême du feu de trois de nos nouvelles danseuses : Clara Marie et Céline, qui de 16 à 17 heures enchaînèrent les danses d'animation et de présentation pour le plaisir des enfants présents et de leurs parents

La Guirlande Francilienne a présenté des danses de Finlande, d'Allemagne, du Portugal,

de Roumanie, de Suède, du Limousin et du Pays Basque avec des bâtons en guise de sabre laser toutes ayant un lien plus ou moins évident, que nous invitons les lecteurs à retrouver, avec le thème choisi.

Sitôt cet événement terminé, la Guirlande Francilienne en atelier chaque mardi soir et avec grand plaisir a redoublé d'efforts pour préparer ses prochains spectacles dont la Fête de la Moisson prévue le 18 septembre 2016.

Merci aux organisateurs du Carnaval des enfants.





## Ça bouge à l'AGFM!

### Après avoir fêté ses 30 ans l'association continue d'avancer.

Cette année nous comptons dans nos rangs une quinzaine de monitrices et aide-monitrices qui se sont investies pour former nos gymnastes.

Nous avons présenté en compétitions 60 gymnastes, réparties en une douzaine d'équipes.

**5 équipes** ou duos se sont qualifiés pour la Finale de Zone qui aura lieu en fin de saison.

**8 équipes** sont qualifiées à la 1/2 finale d'Île de France. Celle-ci aura lieu les 14 & 15 mai à Thiais. Il s'agit de la dernière étape pour se qualifier au Championnat de France.

Souhaitons leur Bonne Chance pour cette ultime étape!

Nous remercions la Mairie de Marly qui a pris part à ce résultat en mettant à notre disposition les équipements nécessaires pour les compétitions, stages de formation et de préparation, et déplacements.

Notre secteur non compétitif aussi n'a pas démerité. Les GR à partir de 7 ans ont passé avec succès les premiers niveaux de formation.

Des graines de championnes en devenir... Rendez-vous le 19 juin pour le spectacle de fin d'année pour découvrir ou redécouvrir notre discipline.



# A.S.P.A.S.

(association pour la protection des animaux sauvages)

**LOUP. Pour en finir avec les contre-vérités sur le pastoralisme et sur la chasse.**

A partir du dépliant adapté aux scolaires et édité par l'A.S.P.A.S., les enfants ont pu découvrir cet animal fabuleux, méconnu et persécuté bien que cette espèce soit protégée.

J'ai eu la joie de travailler de nouveau avec les C.P. du Bois Maillard de Mme Lemaire et les C.E.1 du Bourg de Mme Urbanik. Deux classes supplémentaires ont désiré profiter des interventions, les C.P. de Mme Draghi et les C.E.1 de Mme Merrand de La Garenne.

Toujours en partant des contes et notamment du « petit chaperon rouge », nous avons vu ensemble que c'est un animal très spécial, vivant en meute, sur un territoire bien précis, se nourrissant d'animaux faibles ou malades et ainsi pu rétablir des contre-vérités.

« Je n'attaque pas l'homme, je ne mange pas les enfants ou les grands-mères, je ne suis pas dangereux, je suis discret, j'ai peur de l'homme et je m'enfuis dès qu'il s'approche. Je ne suis ni gentil ni méchant, je suis seulement un animal sauvage. Je n'ai pas été réintroduit, j'avais disparu de France à cause de la chasse. Je suis revenu à pied d'Italie en passant par les montagnes. Le plus gros danger pour les moutons ce n'est pas moi. »

Les maladies et les chiens laissés sans surveillance font bien plus de dégâts. Des moyens



existent pour protéger les troupeaux (patou ou chien de protection, clôture la nuit, troupeaux plus petits...). Le loup est menacé par des tirs au fusil autorisés alors qu'il est protégé par la loi en Europe.

En France, en 2015, il n'y avait que 300 loups. Ils pourraient disparaître rapidement si on autorise les chasseurs et les bergers à tuer les loups. Le loup actuellement est dans une phase de recolonisation naturelle en France, donc sa répartition s'étend peu à peu ainsi que son effectif global, mais localement les populations de loups n'augmentent pas. Il serait donc absurde d'envisager une régulation de l'espèce. Le retour du loup est une chance pour l'éco-système. Il fait partie de la bio-diversité comme n'importe quelle autre espèce. N'en faisons pas un mythe sacré... ni un diable. Gardons la raison, gardons les troupeaux... et gardons les loups.

Mme NICOLAS (adhérente A.S.P.A.S. et intervenante en classe).

## GYM ET FORME

**Quelques nouvelles de GYM ET FORME l'association de gym d'entretien et de Pilates de Marly la Ville.**

Cette année le club est fort de près de 165 adhérentes fidèles tout au long de la saison.

Les soirs de gym, la salle du COSEC est pleine des échos de la musique entraînant les exercices très dynamiques et de la bonne humeur des participantes. Les lundis et mercredis matin c'est au tour des mouvements et postures (pas si faciles!) du Pilates d'attirer un nombre croissant d'adeptes.

C'est pourquoi nous lançons un sondage :

Pour la saison 2016/2017 nous envisagerions un cours supplémentaire de Pilates le jeudi midi, notamment en direction des personnes qui travaillent. Ce cours ne pouvant avoir lieu que si nous avons un nombre suffisant d'inscrits. Nous rappelons que ces cours peuvent également être très bénéfiques pour vous Messieurs!

Vous pouvez nous contacter pour toutes informations au 01 34 72 25 46 ou 01 34 72 27 12

Nous ferons un bilan lors du Forum des Associations en septembre.

En attendant, bonne gym et bon été!



**SHOTO  
KARATE CLUB**

# KARATÉ-DO ET SELF-DÉFENSE

## à Marly la Ville



**Enseignant :** Frédéric SANCHEZ,  
Diplômé du JAPON (5ème DAN)  
Diplômé d'État

### LE KARATÉ-DO

Signification du mot karaté-do: Kara = vide; Té = main; Do = la voie, soit « la voie de la main vide ».

Le Karaté est un Art Martial à mains nues qui permet, grâce à un entraînement rationnel, d'éduquer le corps et l'esprit, de telle sorte qu'ils puissent trouver une réponse appropriée à toute forme d'agression. Il met à disposition du pratiquant un éventail technique très large, basé sur l'utilisation des armes naturelles du corps humain: pieds, poings, coudes, genoux, etc...

Il s'agit donc d'une méthode de combat sans armes avec, par conséquent, une absence de mauvaise intention.

Le Karaté peut être abordé comme un art, un sport ou un moyen de défense extrêmement efficace. Cependant, il ne faut pas oublier que le but ultime du Karaté ne se situe pas dans la victoire ou dans la défaite mais dans l'épanouissement de la personnalité de ses pratiquants.

La Karaté est également une philosophie de vie dans laquelle figurent le respect, le contrôle de soi et l'application d'un code moral. C'est une

école de la vie où chacun trouvera sa place selon ses affinités et ses capacités, tant physiques que morales. Il associe la technique et la recherche de l'unité du corps et de l'esprit.

À travers la pratique de l'entraînement en salle (Le Dojo), se dégage donc une philosophie réelle: recherche de l'équilibre, de la plénitude et de la maîtrise de soi. L'enfant ou l'adulte qui pratique le Karaté verra son agressivité disparaître au profit d'une énergie contrôlée qui lui servira dans toutes les circonstances de la vie courante.

Au fur et à mesure de ses progrès techniques, le pratiquant va acquérir de la confiance en lui. L'utilisation de son corps dans des séries de mouvements aboutira à un développement harmonieux de la musculature et de la souplesse. Il développera ses réflexes et la coordination des mouvements, autant d'éléments qui contribueront à son épanouissement.

La maîtrise qu'apporte la pratique du karaté permet de comprendre le sens de la mesure qui caractérise la personne équilibrée et épanouie

### LA SELF-DÉFENSE

La SELF-DÉFENSE consiste en l'arrêt d'une attaque et à la neutralisation d'un agresseur par l'emploi de techniques simples et efficaces.

Elle n'enseigne pas « comment combattre », il ne s'agit pas d'un sport avec échange de coups réglementés mais bien d'apprendre à mettre hors d'état de nuire un agresseur en stoppant son attaque, souvent violente, et en sortir indemne. L'enseignement est basé sur une méthode efficace et dynamique issue de l'expérience dans la pratique du Karaté traditionnel et de son efficacité. Il convient aux pratiquants souhaitant apprendre rapidement à se défendre, sans contraintes techniques ou conventionnelles.

À travers cette acquisition de connaissances, l'objectif est d'apporter aux pratiquants de l'assurance, quel que soit leur sexe, leur âge ou leur niveau de préparation physique.

L'efficacité est la clé de voûte de la SELF-DÉFENSE.

**Lorsque la survie est en jeu, les plus grands experts de la discipline s'accordent pour résumer la**



## ASSOCIATION K'DANSES

### SELF-DÉFENSE à 7 techniques particulièrement efficaces :

- 1) Frappe avec la paume de la main → cible : la tête (frontal, temporal, nuque, dos)
- 2) Frappe avec le coude → cible : la tête (frontal, temporal nuque, dos)
- 3) Frappe avec la main (pique, paume, atémi) → cible : la gorge (creux ou trachée-artère)
- 4) Frappe avec les doigts → cible : l'œil (creux orbital)
- 5) Frappe avec le pied → cible : la zone génitale (testicules)
- 6) Frappe avec le pied → cible : le genou (articulation interne ou externe)
- 7) Frappe avec le pied ou le poing → cible : le plexus solaire (creux de l'estomac)

Bien entendu, la palette de la SELF-DÉFENSE ne se résume pas à ces 7 techniques, elle est bien plus large, offrant un panorama étendu des possibilités défensives adaptées aux différentes situations d'agression.

Cette année a été riche en événements pour K'Danses, plus d'une vingtaine sur cette saison, des stages, des soirées, des animations, des démonstrations, un week-end de danse et un gala... Nous tenions à féliciter la forte participation de nos adhérents pour nous aider à rendre ses événements possibles et conviviaux.

Le monde associatif est riche en émotion et l'association K'Danses a pu organiser deux événements qui lui ont tenu à cœur : le Téléthon 2015 et une Zumba Party pour Carla, une jeune Marlysiennne.

Nous étions également parmi les bénévoles lors :

- du semi-marathon de Saint Witz;
- des foulées SoMaBé;
- du Carnaval des enfants du Centre de Loisirs de notre commune.

Que de bons moments partagés, et tout cela dans la bonne humeur!

Notre association permet de pratiquer de nombreuses danses : la Salsa, la Bachata, la Kizomba, la Zumba, le Rock, la Rumba, le Tango, le Cha cha cha, la Samba, le Paso Doble, le Quickstep, la Valse,... D'années en années, nous sommes de plus en plus nombreux à pratiquer la danse, et aujourd'hui K'Danses compte 242 apprentis danseuses et danseurs dans ses cours.

La danse est une activité à la portée de tous. Danser, c'est comme parler en silence. C'est dire plein de choses sans dire un mot, alors pour le vérifier, n'hésitez plus et venez nous rejoindre...

*L'équipe de l'association  
K'Danses*

**Association affiliée à la  
Fédération Française  
de Danses**

[www.k-danses.com](http://www.k-danses.com)

**Facebook : Eliott K'Danses**  
07 81 87 59 84



## Marly Nordic, nouveau club de marche nordique de Marly la ville



Véritable SPORT SANTÉ, la marche nordique est une autre conception de la marche, beaucoup plus rapide. Elle consiste à marcher avec des bâtons en imitant le pas alternatif du skieur de fond en pleine nature que ce soit dans les villes, dans les « voies vertes », les chemins de randonnée...

### Bref historique

Développée en Finlande au début des années 70 pour permettre aux skieurs de fond de poursuivre leur entraînement pendant l'été, la marche nordique ou le Nordic Walking est le sport qui s'est répandu le plus rapidement de tous les temps dans le monde. Elle est unanimement saluée par le corps médical comme étant l'activité physique-santé par excellence.

Les bienfaits de la marche nordique :

Contrairement à la marche et à la course traditionnelle (qui exploitent surtout les membres inférieurs), l'utilisation des bâtons favorise le

développement musculaire des parties supérieures du corps. Ces bâtons ultralégers (non ! ce ne sont pas des bâtons de randonnée classique !) aident à la propulsion, ce qui transforme la marche normale en véritable activité physique à la fois efficace et douce, avec beaucoup moins de stress sur les articulations. Le simple fait d'utiliser les bâtons tonifie le corps, permet de mieux respirer, fortifie les os et aide à l'amincissement.

Qui peut pratiquer la marche nordique ?

Par sa facilité la marche nordique s'adresse à tout le monde quel que soit l'âge ou la condition physique. Des adolescents aux retraités en passant par les sportifs confirmés, ce qui fait d'elle une discipline très conviviale, ludique et familiale.

Comment se déroule une séance ?

La marche nordique se pratique été comme hiver.

Une séance dure généralement de une à deux heures de marche,

précédée d'échauffements gymniques, suivie d'étirements.

Le club de Marly Nordic accueillera ses nouveaux adhérents dès Septembre 2016

Diplômée par la fédération Française de Randonnée, Sophie proposera de « marcher nordique » tous les samedis matin, sur les sentiers de Marly et aux alentours. Des séances d'initiation seront proposées à la rentrée vous permettant de découvrir cette activité bienfaitrice.

On se sent bien pendant et après une séance de Marche Nordique !

*Club Marly Nordic*

**Page Facebook :**

Marly Nordic

**Site internet :**

<http://marly-nordic.jimdo.com/>

**Email :**

[club.marly.nordic@gmail.com](mailto:club.marly.nordic@gmail.com)





## La recette de Mamie Didine



# Joues de porc en fricassée

### Ingrédients pour 8 personnes :

- 16 joues de porc (1,6 kg)
- 50 cl de vin blanc sec
- 2 gros oignons
- 4 carottes
- 10 gousses d'ail
- 200 g de poitrine fumée
- 1 cuillère à soupe de beurre
- 5 feuilles de coriandre
- 1 cuillère à soupe de moutarde forte
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 cuillère à café de sel fin et poivre
- fond de veau
- crème fraîche

### Matériel :

- 1 couteau
- 1 économe
- 1 cocotte

### Préparation et cuisson :

environ 2 heures



### Réalisation :

Lavez, épluchez, émincez grossièrement les carottes et les oignons.

Caressez les joues de porc de moutarde forte de Dijon. Dans une cocotte, faites revenir la poitrine de porc fumée coupée en lardons de 2 centimètres environ de large. Retirez les lardons.

Faites chauffer l'huile, lorsqu'elle grésille, ajoutez le beurre, puis faites revenir les joues de porc. Quand elles sont bien dorées, retirez-les.

Ajoutez les légumes ainsi que les gousses d'ail juste écrasées non épluchées et les feuilles de coriandre. Faites suer à couvert pendant une dizaine de minutes. Rajoutez les joues de porc et les lardons, arrosez du vin blanc, remuez.

Salez, poivrez. Portez à ébullition. Couvrez. Ramenez à petit bouillonnement pendant 1 heure et demie.

Ajoutez le fond de veau. Vérifiez la cuisson et l'assaisonnement.

Servez avec des pommes sautées, un gratin dauphinois, une purée de lentilles ou de pois chiche.

Meilleur c'est, si vous préparez la veille ou le matin et faites réchauffer au dernier moment.



# ESPRIT DE CADRES

À Plailly, l'encadrement c'est un petit groupe de personnes qui se retrouve pour mettre en valeur des photos, des broderies, des objets, des cartes postales...

Nos deux sympathiques animatrices vous dispensent leurs cours le samedi ou le lundi après-midi à raison d'environ 14 cours par an. Curieux, débutants, confirmés, tout le monde est capable de belles réalisations rapidement. N'hésitez pas à passer nous voir !

Merci d'être venu nous voir et d'avoir voté pour votre ou vos coups de cœur lors de notre expo annuelle à la bibliothèque de Plailly sur les jolies photos de Guy Boghossian de la série « papier mouillé ».

Si vous souhaitez nous retrouver, n'oubliez pas notre site qui regroupe toutes nos actualités et nos contacts :

[http://club.quomodo.com/esprit\\_de\\_cadres](http://club.quomodo.com/esprit_de_cadres)



Association **ESPRIT DE CADRES** vous propose

L'expo encadrement sur des photos de  
Guy Boghossian  
"papier mouillé"

Bibliothèque Municipale de Plailly  
lundi et jeudi de 14h00 à 18h00  
mardi et vendredi de 15h45 à 18h00  
mercredi de 13h00 à 17h00  
samedi de 10h00 à 17h00

du 28 mai au 11 juin 2016

Venez admirer et voter pour nous départager

## SECOURS CATHOLIQUE

### Équipe de Louvres



**Le secours catholique célèbre cette année un anniversaire important.**

« 70 ans d'engagement depuis sa fondation par Monseigneur Rodhain »

Dans le Val-d'Oise, les manifestations ont été organisées du 23 au 27 mai. En ce qui concerne notre région, plusieurs démarches se sont déroulées avec Oise comme fil conducteur.

Trois thèmes posant problème ont été retenus pour nos rassemblements : La domiciliation, l'emploi et le

logement En fin de journée, un forum citoyen s'est tenu à Domont, incluant une rencontre et une discussion avec les autorités départementales.

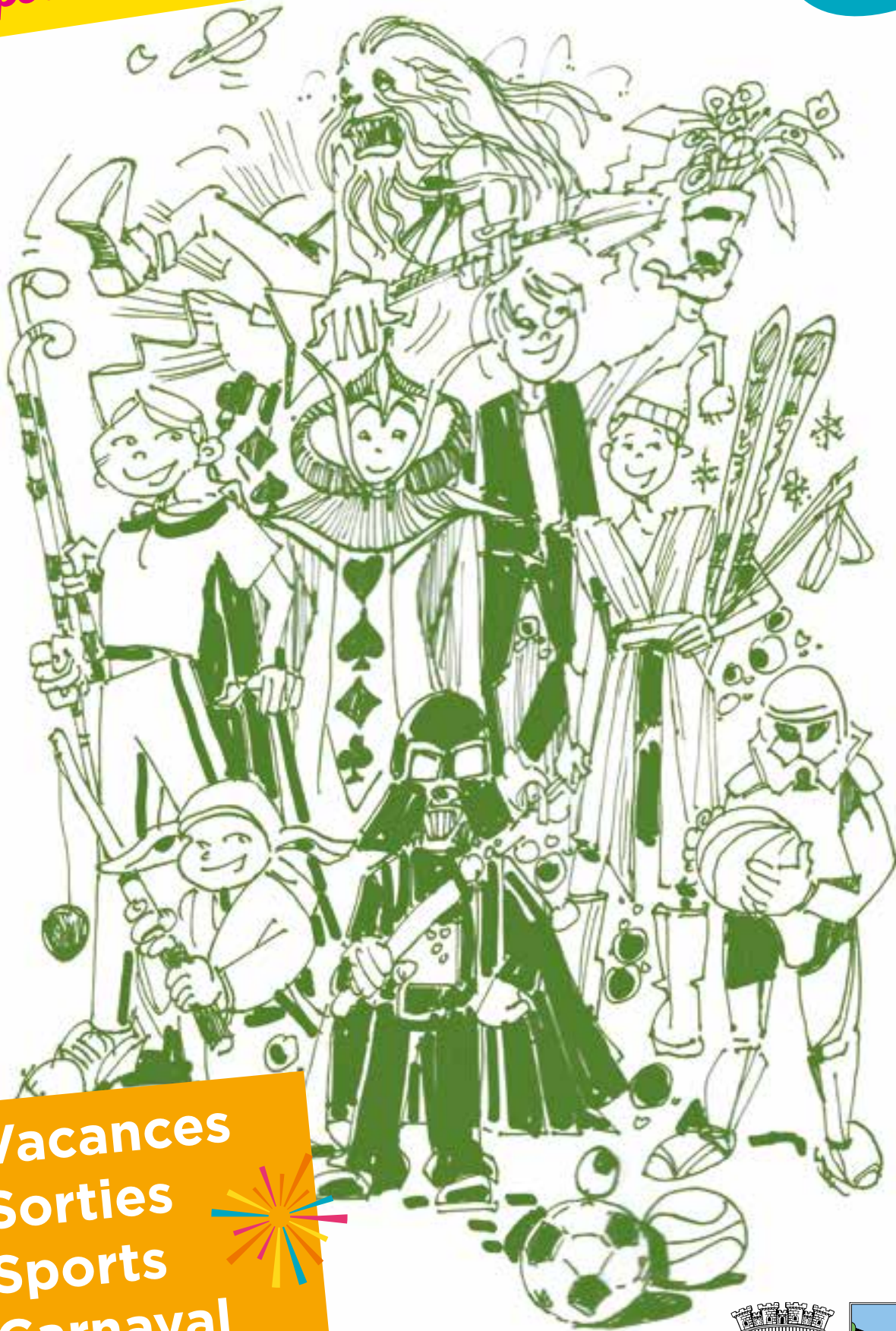
En association avec les personnes en précarité « main dans la main, faisons chemin » pour construire ensemble une société juste est fraternelle.

**Equipe de Louvres**

Tél : 01 34 68 85 84

**Permanences :** 82 rue de Paris à Louvres le mardi et le jeudi de 14h à 16H30.

**Cahier détachable  
pour les enfants!**



**Vacances  
Sorties  
Sports  
Carnaval  
Jardinage...**



# Vacances au Centre de loisirs

## Pour les vacances d'avril, les enfants du centre de loisirs ont participé à différents projets de temps de rencontre :

Les enfants du groupe des CE2/CM1/CM2 qui le souhaitent, ont, cette année encore participé au stage de basket proposé par le comité départemental de basket. Chaque jour, les enfants ont pu participer à différents ateliers tels qu'un atelier de passe, un atelier de tir, un atelier de dribble ou encore un atelier concours. Avec quelques matchs pour mettre en pratique les notions abordées pour

finir la séance. En fin de semaine les enfants ont participé à un tournoi et à la remise des récompenses.

À la demande des enfants, un après-midi « Casino » inter groupes d'âge pour les élémentaires. Les enfants ont pu jouer au 4/21, au poker, à la bataille, au black jacques... Chaque équipe a pu découvrir les différentes techniques de jeu de cartes et passer un moment agréable sur le centre de loisirs élémentaires. Les préados /ados se sont joints aux autres groupes pour vivre ce temps de partage.

Une journée de rencontre entre les maternels et les élémentaires autour d'un « Tournoi sportif » au COSEC.

Les équipes, formées avec des enfants issus de chaque groupe d'âge, ont pu jouer à « l'horloge », au « morpion », au « parcours de tennis », au « basket », au « hockey » ou encore à des jeux de précision ou d'opposition. Les enfants ont partagé un pique-nique tous ensemble sur le temps de pause du midi. La journée s'est clôturée par la remise de diplôme et deux matchs de football. L'arrivée dans l'après-midi des Pré-Ados leur a permis d'intégrer des équipes et de participer à une partie du tournoi et aux matches de foot.



## La saison des événements jeunes (PDR/Urban Class)

Le Printemps du Rock, déjà 15 ans ! Et pour cette 15<sup>e</sup> édition, a été proposé une tête d'affiche bien local, Deer Blood qu'on ne présente plus qui est venu faire vibrer les murs de l'espace culturel accompagné de ses amis : Red Mourning, Mind, Creeping Fear et Mots d'Ame.

Samedi 11 Juin à 14h00 l'espace culturel ainsi que ses abords ont accueilli Urban Class « Family » ce tout nouvel événement qui a eu lieu en plein air. Représentation des associations de danses locales à l'espace culturel, artistes locaux sur une grande scène extérieure, animation hockey sur roller et contest de trottinette au skate park. Un moment très familial !

## Les vacances d'été : l'Accueil des Tous-Petits au Centre de Loisirs Maternel

L'accueil de loisirs maternel accueillera les enfants de deux ans qui seront scolarisés septembre 2016. Ils pourront découvrir de multiples activités : jouer, chanter et évoluer à leur rythme.

Ils seront accueillis de 9h00 à 12h00 sans le repas en collectivité ou bien jusqu'à 13h00 durant le mois d'août du 1<sup>er</sup> au 26/08.

## Bilan des petites vacances scolaires à la Maison des Jeunes

La Maison des Jeunes a proposé tout au long de l'année pendant les périodes de petites vacances scolaires un accueil matinée en plus de l'accueil après-midi. Les horaires ont donc été modifiés et ont permis d'accueillir le public marlysisien de 9h à 12h et de 14h à 17h tous les jours de vacances.

Cet accueil en journée complète a permis aux jeunes de partager des ateliers, activités et sorties communes



avec le groupes des préados et ce, dès le matin avec de temps en temps un petit-déjeuner complet tous ensemble. La cohabitation entre les deux groupes a été très agréable et les échanges amicaux ont favorisé l'intégration des plus jeunes sur la structure.



## Sortie de fin d'année & vacances d'été

Une sortie au parc Astérix est prévue en fin d'année par la Maison des Jeunes. Une bonne sortie pour débiter un été qui sera riche en activités variées.

La Maison des Jeunes garde ses horaires habituels tout au long de l'été en accueillant les 14/17 ans de 13h30 à 19h tous les jours.

Un bivouac de deux jours aura très certainement lieu courant juillet... davantage d'information dès le début de l'été sur la structure !



# CARNAVAL MUNICIPAL du 09 avril 2016



**Cette année, les enfants ont élu « STAR WARS » comme thème pour leur Carnaval.**

Plusieurs propositions pour la structure ont été réalisées sous forme de dessin par les enfants, sur les trois secteurs scolaires. Après vote et délibération sur les écoles, la structure finale a été choisie, et construite par le service technique de la ville.

Un dessin de chaque école a permis de définir la publicité de cet événement (affiches).



Ensuite, pendant les vacances d'hiver, les enfants de l'Accueil de Loisirs, ont lancé tous les préparatifs de la fête : ils ont habillé la structure par petits groupes, réalisé les maracas, mis en sac les confettis...

Le Samedi 9 avril sur le COSEC, le groupe folklorique « La Guirlande Francilienne » a lancé les festivités par quelques danses, en même temps un stand maquillage était proposé par les animateurs du service Enfance.

Malgré des conditions météo très mauvaises, le défilé n'ayant pas eu lieu, les musiciens de « Zé Samba » ont présenté leur répertoire à l'intérieur du COSEC. Puis, un concours a démarré, de nombreuses « Etoiles » ont défilé sous le regard attentif du « Conseil de Jedi\* ». Ainsi, les plus beaux « Padawans\*\* » ont été récompensés par des lots offerts, par de nombreux donateurs.

Avant la mise à feu de notre « planète Stars Wars », les musiciens du « Plat Band de Lysieux » ont feu-tré l'ambiance autour d'un moment musical.

Plus tard, petits et grands ont pu se restaurer grâce au club de football « l'Etoile Sportive ».

Et pour finir la soirée, quelques membres de l'association « K'Dances » ont endiablé la piste de danse. Mathieu (professeur de danse) a invité les enfants à présenter les chorégraphies qu'ils avaient apprises lors des ateliers NAP du vendredi.

Merci de votre présence et de votre participation. La fête fut belle grâce à l'investissement de tous.

\*guerrier philosophe  
\*\*apprenti Jedi



# Le jardin du Bois Maillard reprend vie

## Jardinage/Recyclage/Compostage



Pendant les mercredis et les vacances de printemps, les maternels ont décidé de rénover et de redonner de la couleur au jardin.

L'aventure a commencé par le recyclage des palettes en bois que nous avons peintes et transformées en bac à fleur.



Puis nous avons planté des bulbes, des fleurs et des herbes aromatiques : Petits et grands ont planté, arrosé, désherbé.



Pour nourrir toutes ces plantations, nous nous sommes équipés d'un composteur (en partenariat avec le Sigidurs), que nous alimentons avec les déchets des cantines maternelle et élémentaire, tous les jours de la semaine.



L'aventure se poursuivra avec les enfants du Bois-Maillard sur les temps de restauration scolaire, de périscolaire et de NAP.

En effet, nous envisageons de repeindre le mur et les barrières du jardin ; transformer et recycler de nouveaux

matériaux ; installer une gouttière pour récupérer de l'eau pour l'arrosage, et enfin continuer à planter des fleurs. Suite de l'aventure au prochain numéro...

L'équipe d'animation

# Rencontres sportives

**Pour donner suite à nos rencontres de l'année dernière, qui ne concernaient que les CE2-CM1, nous avons souhaité pour cette nouvelle édition, ouvrir le projet à l'ensemble des enfants scolarisés en classes élémentaires.**

Cette année, le Service Enfance/Jeunesse a proposé trois rencontres sportives afin d'harmoniser au mieux ces temps de rencontre.

Le mardi 10 mai après-midi, les CM<sup>2</sup> du bourg, de la Garenne et du Bois Maillard se sont répartis en 10 équipes mixtes. En effet, les équipes étaient composées d'enfants de chaque école afin d'encourager une ouverture sur les autres et d'éviter la compétition entre les écoles. Les ateliers se sont articulés autour de 5 pratiques sportives telles que le basket, le hand-ball, le tennis, le hockey et la thèque.

Malgré le temps nuageux, les enfants des trois écoles ont participé, avec fair-play et bonne humeur.

Une remise de médaille pour chaque enfant a clôturé la journée.

Ces rencontres se poursuivront le jeudi 19 mai pour les CP/CE1 et le mardi 24 mai pour les CE2/CM1. De nouveaux jeux et sports leurs seront proposés.







## SEJOUR SKI 2016 : VAL CENIS

**Pour la 14ème édition de ce projet, 24 jeunes âgés de 12 à 16 ans sont de nouveau partis sur un séjour ski, du 20 au 27 février 2016.**

Nous avons déposé nos valises dans la station de Val Cenis, au Centre International de Séjour, qui se situait en front de neige.

Tout au long de la semaine, un programme bien rempli a été proposé au groupe avec bien évidemment des activités glisses (ski, airboard et luge) mais aussi des veillées jeux et une soirée cinéma. Concernant les plaisirs de la table, le fromage de montagne était à l'honneur et surtout présent de façon abondante à tous les repas.





## Le réfectoire du Bois Maillard

**Les enfants du Bois-Maillard Élémentaire, l'équipe de restauration et d'animation ont pris possession du nouveau réfectoire.**

Les enfants se sont familiarisés rapidement à notre nouvelle organisation. Elle consiste à définir des zones de couleurs (matérialisé par le mobilier) pour faciliter l'entrée et l'installation dans le réfectoire de chaque binôme de camarade.

Deux services échelonnés sont mis en place pour mieux gérer les temps de repas, ainsi que des entrées et sorties d'enfants plus fluides.

Cette organisation nous permet de définir des groupes plus cohérents et ainsi rendre les lieux d'activité plus agréables.

Chacun peut alors, en fonction de ses envies, aller dans la cour ou dans la nouvelle salle d'activité (ancienne salle de restauration). Les animateurs leurs proposent des jeux sportifs et collectifs, un coin dessin et activité manuelle mais aussi lecture et repos.

Espace, Couleurs et Lumière...

Calme et convivialité sont au rendez-vous.

Chacun a trouvé sa place, enfants et adultes sont ravis de déjeuner dans un espace agréable, et plein de bonne humeur.





# ENSEMBLE et SOLIDAIRES

## Union Nationale des Retraités et Personnes Agées

Quelques dates :

**3 octobre 1944**, date méconnue... et pourtant, c'est la date de l'acte fondateur de notre association ! À cette date, se tenait, sur l'initiative de l'Union des Syndicats CGT de la Région Parisienne, une réunion d'une dizaine de militants de ces organisations de vieux travailleurs, dont le but était de constituer réellement une organisation Nationale qui s'intituleraient : « Union Nationale des Vieux Travailleurs de France », englobant toutes les organisations existantes.

L'accord se fit rapidement, une commission exécutive provisoire vit le jour

**17 octobre 1944**. Deuxième réunion qui établit un cahier de revendications

**16 avril 1945**. Déclaration de l'Association à la Préfecture de police de Paris.

Après de nombreux changements sd'appellation, le 27 novembre 1980 l'association prend la dénomination d'UNRPA\*

**23 novembre 2013**. Le congrès national décide que dorénavant l'association se dénommera : Ensemble & Solidaires – UNRPA

Notre seule ressource est la cotisation de ses membres, et éventuellement des subventions, ce qui est le cas pour notre section de Marly puisque la Mairie nous octroie une subvention ainsi que le Conseil Départemental, que nous remercions vivement.

Nous sommes 217 adhérents à ce jour, le programme varié permet à chacun de se retrouver autour d'activités conviviales, telles que : Après-midi belote (le mardi) avec concours, thé dansant une fois par mois, sorties théâtre, cabaret, guinguette, comédie musicale, restaurant, culture, journée à la mer etc... Au mois d'Avril le repas de printemps réunit environ 130 personnes, comme notre repas d'automne au mois d'octobre, un repas de qualité avec une animation musicale par notre charmante accordéoniste Alexandra, ainsi que de nombreux lots gagnés et 2 gros lots après un tirage au sort. Lors de notre dernier repas du mois d'avril le nouveau logo et la nouvelle dénomination de l'association ont été dévoilés par une main de maître par monsieur le maire André SPECQ.

Si vous souhaitez vous joindre à nous, la prochaine inscription aura lieu dans le courant du mois de

décembre (actuellement la plus forte section du val d'Oise). Le but est de passer de bons moments, d'avoir un soutien moral dans certains cas et une convivialité entre membres. L'inscription est ouverte à tous, sans distinction de race, de religion, de sexe et exclut toute notion d'appartenance Politique, Syndicale ou Religieuse.

### Composition du bureau :

M. André SPECQ, président d'honneur

M. Henri BUACHE, président  
Mme Christiane PAYEN, secrétaire  
Mme Antoinette MUSTER, trésorière  
Mme Anita PEDUCELLE, secrétaire adjointe

M. Robert WALLET, sorties et loisirs  
Mme Christiane NAULOT  
M. Jean MONVOISIN, administratif et thé dansant.

Robert WALLET, Membre du bureau

\*UNRPA (Union Nationale des Retraités Personnes Agées)



## Tir à l'arc

### Actualités 2016

**Le 17 janvier**, nous n'avons pas failli à la tradition de la galette. Après un tir où les archers de la Compagnie étaient présents, nous avons partagé les galettes avec les personnes présentes.



**Le 23 janvier**, nous avons fêté le Saint Sébastien, patron des archers. Après avoir salué notre Saint patron, les tirs pouvaient commencer.

Dès les premières flèches, le centre de la cible a eu quelques rougeurs. Mais il faudra attendre la dernière volée pour connaître le successeur de Franck LATOUCHE.

Ensuite nous nous sommes donnés rendez-vous à la Salle des Fêtes pour partager un bon repas sans oublier le traditionnel gigot avec l'os. André a « pigé » (mesuré) les marmots pour connaître à qui appartenait la meilleure flèche.

Cette année c'est Laurent HIVELIN qui est le Saint Sébastien 2016. Franck nous dévoile son chef d'œuvre et sa carte décorée.



**Le vendredi 19 février**, la compagnie d'arc a accueilli des étudiants américains dans le cadre d'échange avec le lycée de Saint-Witz.

Ils étaient une dizaine de jeunes venus de la ville de Boston sur la côte Est des Etats-Unis. Aucun d'entre eux ne connaissait cette discipline sportive. Après avoir tiré sur des ballons, ils sont repartis avec une médaille autour du cou.

Les archers de la Compagnie remercient Sophie et Agnès pour la bonne humeur qui régnait durant ce temps libre.

**Le 13 mars**, les archers de la Compagnie se sont donné rendez-vous au jeu d'arc pour l'abat d'oiseau.

Ce tir traditionnel permet de désigner le Roy de la Compagnie pour l'année. Après une matinée de vent et de froid, où le café a su nous réchauffer, les flèches n'avaient pas atteint l'oiseau.

La pause déjeuner arrive, les flèches frôlèrent l'oiseau sans pour autant le toucher.

Reprise des tirs à 14h00, sous le soleil, 14h18 Nazim NACER touche l'oiseau. Faisant de lui le « Roitelet » de la Compagnie.

15h25 c'est une nouvelle fois que Michel FLAMENT touche l'oiseau, le faisant « Roy » de la Compagnie et comme c'est la 3ème fois consécutive, il devient « Empereur » de la Compagnie. Vive le Roy, vive « l'Empereur ». C'est la première fois que la Compagnie a un « Empereur » avec un tir sans discussion.

Et ce n'est pas terminé, à 15h50, l'oiseau est touché par Karin HOUDEILLE, la faisant ainsi « Petit Prince ».

Félicitations aux 3 archers qui ont su maîtriser l'arc avec dextérité.



## Le T.A.M nouveau est arrivé (À consommer sans modération)

**Suite au départ de plusieurs acteurs pour raisons personnelles, nous avons pris la décision de réunifier les deux équipes et de ne former qu'un seul groupe.**

Après le succès des deux pièces jouées à l'espace Lucien Jean et une jouée à Louvres dans le cadre du festival théâtral du Val d'Oise, les (merveilleux!..) acteurs du T.A.M tiennent à remercier tout particulièrement le public de Marly et des environs, d'être venu aussi nombreux et plein d'enthousiasme (surtout les fans clubs) passer un bon moment avec les protagonistes de ces comédies pas sérieuses, mais qui font un bien fou au moral.

Dans le flash spécial du N°102 il est écrit qu'après une longue et difficile enquête on soupçonnait que ces individus potentiellement dangereux (on peut mourir de rire) mijotaient encore quelque chose, et bien nous avons des preuves qu'ils se réunissent toutes les semaines pour préparer encore un gros coup qu'ils ont l'intention de mettre en œuvre au mois de mars 2017.

Encore un grand merci à la municipalité, aux personnels techniques et administratifs, de nous laisser exprimer notre passion dans une superbe salle que certains pros nous envient!



*Jean Alsters*

# TENNIS CLUB

La saison bat son plein avec les animations et compétitions



Françoise, Béatrice, Léana, Amel font partie de l'équipe engagée dans leur 1ère compétition des Raquettes FFT.



Léa, Denise, Charline, Laetitia sont les lauréates de la journée de Tennis au féminin.



Maxime, Geoffrey, Vincent, Florian, en tenue bleue, font partie de l'équipe 1 Messieurs qui collectionne les victoires pour la montée en division supérieure.



Renaud, Claude, Laurent, Naoto de l'équipe 2 Messieurs, qui monte en puissance pour surprendre les adversaires.



Vincent Lesieur vainqueur du Tournoi de Goussainville en +35.

## Les ramasseuses du Tennis Club



Margaux Duperray balle en main.



Le groupe des 250 ramasseurs... heureux.

### Margaux en terre inconnue...ou comment approcher les champions de tennis. Elle nous raconte son aventure pour devenir ramasseuse de balles lors du tournoi international à Roland Garros.

« Je me suis inscrite en 2015 aux sélections qui ont eu lieu dans toute la France, y compris dans les DROM. Elles se sont étendues sur plusieurs week-ends. Débutées en novembre elles se sont terminées

en avril. Durant cette période les évaluateurs ont étudié la capacité physique, la motivation et la sociabilité de chaque candidat. Après quoi, celles et ceux qui ont été retenus, ont été invités à participer à un week-end de formation. Environ 4000 ramasseurs se sont présentés comme chaque année aux sélections, mais seulement 250 ramasseurs ont été sélectionnés pour Roland Garros.

Devenir ramasseur n'est pas facile mais est à la portée de tout le monde. Pour pouvoir postuler il faut avoir entre 12 et 16 ans, mesurer 1m75 au maximum et de préférence ne pas porter de lunettes. Il faut également être inscrit dans un

club de tennis. Votre classement ne sera pas pris en compte ».

« Devenir ramasseuse fut pour moi l'accomplissement d'un rêve. Durant 3 semaines, j'ai évolué au plus près de meilleurs joueurs et joueuses mondiaux et les ai assistés. Croiser Tsonga, faire l'entrée de Wawrinka et Djokovic sur la finale ou encore s'échauffer avec le numéro 1 mondial fut magique! ».

« Alors si vous êtes partant n'hésitez pas, participez aux sélections! ».



Le geste le plus important du ramasseur : le Rouler pour transmettre les balles à ses comparses.



# FOULÉES SOMABE 2016



Et nous voici déjà au 02 avril... faisons le point,

- **Météo** : devrait être clémente,
- **Bénévoles** : prêts,
- **Parcours** : balisés,
- **Coupes et médailles** : briquées et attendent les compétiteurs
- **Inscriptions déjà faites** : pas encore à la hauteur de nos espérances : 362 en tout dans les différentes épreuves la veille du départ.

Au matin de ce jour tant préparé, grisaille, fraîcheur nous ont incité à maintenir, comme l'année dernière, les remises des dossards et les dernières prises d'inscriptions dans les locaux de la salle d'escalade.

Mais cette année la grisaille ne s'est pas dissipée et la température est restée obstinément basse...

Malgré cela, nous avons enregistré beaucoup d'inscriptions « de dernière minute » et au final 640 coureurs et marcheurs ont répondu présents, soit une petite progression par rapport à 2015 (+33)

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette nouvelle participation en hausse qui confirme l'intérêt que nous portent les participants et qui renforcent notre volonté de continuer cette manifestation avec l'esprit et la volonté qui nous anime.

## Chez les enfants

**81 coureurs pour le 1 km et 75 coureurs pour le 2 km**

## Côté adultes

**74 coureurs pour le 5km**

CLASSEMENT HOMMES	TEMPS	CLUB
1 <sup>er</sup> MESTRALLET Julien	00:17:27	Paris Avenir Athletic
2 <sup>e</sup> MORCEL Alexandre	00:18 :25	Club Etoiles du 8 <sup>ème</sup>
3 <sup>e</sup> CHARLES Emmanuel	00:19:31	UNE 95

CLASSEMENT FEMMES	TEMPS	CLUB
1 <sup>er</sup> FREDERIC Ofelia	00:22:38	Non licenciée
2 <sup>e</sup> REGNIER Mathilde	00:24:13	club UNE 95
3 <sup>e</sup> ROBIN Léonie	00:25 :07	Non licenciée

## 145 coureurs pour le 10 km

CLASSEMENT HOMMES	TEMPS	CLUB
1 <sup>er</sup> THEOGINUS Suthes	00:35 :13	club UNE 95
2 <sup>e</sup> BOST Kevin	00:36:50	club USMBM
3 <sup>e</sup> CHERIET Raphaël	00:38:23	Non Licencié

CLASSEMENT FEMMES	TEMPS	CLUB
1 <sup>er</sup> FLOUR Mélanie	00:48 :22	AC Nord Val d'Oise
2 <sup>e</sup> JOLY Véronique	00:51:12	T.R.A.C
3 <sup>e</sup> PEIFFER Guylaine	00:51 :13	T.R.A.C

## 249 marcheurs petits et grands sur le parcours pédestre de 8 km.

Et la marche Nordique a réuni 16 participants, bonne et prometteuse participation pour une première.

Avec la création de l'association MARLY NORDIC à Marly de Marche Nordique, animée par Sophie nous pensons que le cru 2017 verra encore son nombre de participants augmenter.

Nous avons aussi accueilli deux coureurs participants dans la catégorie Handi-Sports.

## Ils ont couru dans l'épreuve des 5 km et ont respectivement mis :

- 23 : 36 pour Florent GOERGUEN
- 31 : 24 pour Albino PACHECO

Un grand BRAVO à ces valeureux compétiteurs

Cette année nous avons renouvelé le Challenge solidaire. La plus grande équipe (marcheurs et coureurs confondus) reçoit le trophée offert par l'association K'Danses.

## 6 équipes se sont formées :

- K-Danses 108 personnes
- Plongée dans Fosses 14
- Les baladeurs du Jeudi 20
- UNE 95 51
- TEAM DIDOU 24
- TRAC 18



Félicitations à l'équipe de K DANSES de Marly qui a remporté le challenge !

#### Un grand merci :

- à tous les participants, aux bénévoles, adhérents Somabé,
- à la municipalité pour son soutien et aide dans l'organisation matérielle de ces Foulées
- aux agents des services techniques,
- aux associations partenaires : Le Bon Pied Marlysiens, K'Danses et l'UNE95,
- à l'École de Musique Municipale, pour sa présence sur le parcours,
- à Yoan pour son animation musicale et la sonorisation du site de « départ-arrivée » ainsi qu'au groupe PERCU'FOLA qui a encouragé par son ambiance musicale dynamique les coureurs au passage du Stade Martial Duronsoy,
- à AZIZ qui a animé les séances d'échauffement en musique avant les départs,
- aux entreprises sponsors qui nous ont permis de fournir coupes, médailles et dossards aux compétiteurs : C.GIEL & BRUGNON,



- au Sigidurs pour leur animation sur le tri sélectif et la mise en place de bacs qui nous ont permis de collecter 40 kg de déchets recyclables. À ce titre, le Sigidurs nous a versé la somme de 400 € (soit 10€ par kilo de déchets recyclables récupérés).
- Enfin à la météo qui a bien voulu attendre que nous ayons fini de tout ranger avant d'envoyer la pluie.

Le bénéfice de cette journée nous permettra de mener à bien nos projets de développement d'infrastructures scolaires et sportives au profit des enfants du Bénin et au-delà de la performance sportive vous y avez contribué!...MERCI

## Le 12 mars, l'Espace Culturel Lucien Jean affichait « COMPLET »



Le Chœur de Chansons « A TOUT CHŒUR » de Fontenay en Parisis se produisait en faveur de notre Association SO-MA-BÉ avec la participation des élèves du Collège Françoise Dolto de Marly la Ville et la chorale d'enfants les Hirondelles, également de Fontenay en Parisis.

Grâce à la mobilisation des choristes, de la présence des parents des élèves, nous avons pu occuper les 300 places de l'Espace Culturel L. JEAN.

Ce fut l'occasion pour notre association de présenter à tous nos actions passées, mais aussi de présenter notre activité et nos prochains projets.



Nous tenons tout particulièrement à remercier « A TOUT CHŒUR » pour son initiative, ainsi que les différents acteurs (municipalité, personnel communal, enseignants, etc..) qui ont permis la réussite de cette soirée.

Le public a manifesté sa satisfaction d'avoir assisté à ce spectacle de très bon niveau par une qualité d'écoute et de participation.

À l'issue du spectacle, les différents acteurs se sont retrouvés autour du même projet : A quand la prochaine ?

Merci encore à tous,

*Pour le bureau de SOMABE  
Michel DUSSIEUX*

# Une belle reconnaissance pour SAALA!

**Le 1er février 2016, l'association SAALA « Avenir au Sud » a été officiellement reconnue « œuvre d'intérêt général à caractère humanitaire »...**



C'est un très beau cadeau d'anniversaire pour les 7 ans d'existence de notre petite association, une belle nouvelle qui nous emplit de joie et de fierté. Mais nous savons que ce nouveau pas dans l'aventure de SAALA a été possible avant tout grâce à tous ceux et celles qui continuent de croire en nos « graines d'avenir » et ont décidé de les aider en nous soutenant. Au premier rang de nos fidèles appuis figure bien sûr la Mairie de Marly-la-Ville, en la personne de Monsieur Specq qui, tout comme son prédécesseur Monsieur Jean, a toujours défendu les projets de SAALA. Nous l'en remercions très sincèrement.

L'association œuvre depuis ses débuts pour le développement scolaire au BURKINA FASO, un pays parmi les plus pauvres au monde, où un coup d'Etat militaire a failli renverser la toute jeune démocratie en septembre 2015. Mais au « Pays des Hommes Intègres », le peuple a su courageusement venir à bout des putschistes... Cela ne s'est pas fait sans dommages, et SAALA a pu créer un fonds d'urgence permettant d'apporter un

soutien alimentaire et sanitaire à plusieurs familles touchées par la répression.

Ces deux dernières années, SAALA a aussi permis la mise en place d'un Centre de Formation pour jeunes filles déscolarisées à Ouagadougou, la capitale. Plusieurs apprenties ont d'ores et déjà terminé leur formation et deux d'entre elles ont été embauchées par le Centre. De nouvelles jeunes filles ont reçu une bourse pour suivre à leur tour une formation, et grâce aux ateliers de couture et de coiffure, le Centre fonctionne désormais en autofinancement.

Le nouveau grand projet de SAALA est de permettre à la petite école primaire de Sourou (à 50km au nord-ouest de Ouaga) de se développer. En effet, les trois salles de classes existantes sont délabrées et ne suffisent plus pour accueillir tous les enfants des environs. Aussi, SAALA a plus que jamais besoin de votre aide pour poursuivre ses projets. Et désormais, un don de 20€ ne coûte que 6,80€, et un don de 50€ revient à 17€, après déduction

fiscale... Ensemble, nous pouvons de grandes choses!

N'hésitez pas à nous contacter!  
**Par mail :** [saala.bf@gmail.com](mailto:saala.bf@gmail.com),  
**via notre site** [www.saala.org](http://www.saala.org)  
**ou notre page Facebook :**  
[saala.avenirausud](https://www.facebook.com/saala.avenirausud)

*Valérie DERUE,  
Présidente de SAALA*

# Conseil municipal du 15 février 2016

## Procès-verbal des affaires soumises au conseil municipal

### Présent(s) :

André SPECQ, Martial DURONSOY, Michèle LELEZ-HUVE, Patrice PETRAULT, Sylvie JALIBERT, Daniel MELLA, Isabelle DESWARTE, Fabienne GELY, Robert WALLET, Ruth MILLEVILLE, Eliane GUINVARCH, Philippe LOUET, Elisabeth ABDELBAKHI, Pierre SZLOSEK, Muriel AUGÉLET, Corinne MARCHAND MISIAK, Alain DUFLOS, Jean-Marie SANI, François DUPIECH, Victor MERINERO, Patrick RISPAL

### Avait donné procuration :

Pierre-Yves HURTEL à Daniel MELLA, Fabienne OBADIA à Ruth MILLEVILLE, Sylvaine DUCELLIER à André SPECQ, Philippe CHABERTY à Sylvie JALIBERT, Véronique BOS à Fabienne GELY, Virginie FOUILLEN à Corinne MARCHAND MISIAK, Claire BREDILLET à Patrice PETRAULT

**Absent(s) :** Jean-Marcel GUERRERO

**Secrétaire de séance élu :** Madame Sylvie JALIBERT

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35. Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### URBANISME

#### N°1/2016

#### PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION

**EXPOSE :** Monsieur André SPECQ

**VU** le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme mis à la disposition du public,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme en vigueur avec les dispositions de la Loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi « ALUR »,

**CONSIDÉRANT** les ambiguïtés et les difficultés apparues dans l'application de certaines règles du Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

Il convient de modifier le règlement du Plan Local d'Urbanisme et d'arrêter les mesures de concertation et de publicité de la modification simplifiée N°2,

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**À l'unanimité**

### DÉCIDE :

- de notifier aux personnes publiques associées le projet de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme,

- de mettre en œuvre la concertation en mettant à disposition du public le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme pour une durée d'un mois du lundi 14 mars 2016 au jeudi 14 avril 2016 inclus.

### DIT ET NOTE :

- qu'un registre de mise à disposition au public sera déposé en Mairie de Marly-la-Ville pendant trente jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

### N°2/2016

#### BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

**EXPOSE :** Monsieur Daniel MELLA

**CONSIDÉRANT** que, sur les trois dernières années, les contributions foncières n'ont pas été mises en recouvrement;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires des parcelles précitées sont inconnus;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune personne ne s'est manifestée pour contester cette présomption;

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**À l'unanimité**

**DÉCIDE** d'incorporer les parcelles suivantes dans le domaine privé communal :

- **Parcelle AB n° 513**, sise 24 rue du Colonel Fabien et d'une superficie de 327m<sup>2</sup>;

- **Parcelle AE n° 129**, sise allée des Chênes et d'une superficie de 718m<sup>2</sup>,

- **Parcelle AC n° 17**, sise 34 allée du Haut et d'une superficie de 633m<sup>2</sup>,

- **Parcelle AD n° 221**, sise 17 allée des Acacias et d'une superficie de 555m<sup>2</sup>,

- **Parcelle AD n° 30**, sise allée des Chênes et d'une superficie de 269m<sup>2</sup>,

- **Parcelle AD n° 198**, sise allée des Tilleuls et d'une superficie de 281m<sup>2</sup>

- **Parcelle AD n° 271**, sise 4 allée des Platanes et d'une superficie de 444m<sup>2</sup>

- **Parcelle AD n° 223**, sise allée des Platanes et d'une superficie

de 274m<sup>2</sup>

- **Parcelle AD n° 224**, sise allée des Platanes et d'une superficie de 566m<sup>2</sup>

- **Parcelle AD n° 159**, sise allée des Noisetiers et d'une superficie de 294m<sup>2</sup>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé communal de ces dix parcelles ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## FINANCE

N°3/2016

### ACCEPTATION DON - MME BRAEMS CHANTAL

**EXPOSE : Monsieur Martial DURONSOY**

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**À l'unanimité**

**ACCEPTÉ** le don de 6000.00 euros émanant de Mme BRAEMS Chantal,

**ACCEPTÉ** les charges et conditions liées à ce don : à savoir, le partage de la somme par moitié afin d'effectuer des réalisations futures nécessaires sur les équipements : Stade d'honneur Sébastien BRAEMS et Église classée St Etienne,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir,

**INSCRIT** la recette au budget commune à l'article 7713 et dépenses investissement OP Église classée 9523002 – stade Braems OP 95251004

## ENFANCE JEUNESSE

N°4/2016

### PRESENTATION DES SEJOURS ETE 2016 ET PARTICIPATIONS DES FAMILLES

**EXPOSE : Madame Isabelle DESWARTE**

Les commissions enfance et jeunesse, réunies le 27/01/2016 ont émis un avis favorable aux propositions de séjours en direction des enfants et des jeunes, pour l'été 2016, ainsi que pour les propositions de tarifs :

**Coût des séjours 2016 :** (hors masse salariale) 65430.00 Euros

**Nombre de journée enfant : 942**

**Coût journée/enfant : 65430.00€ / 942 = 69.46€**

Hypothèse participation famille (soit 47 % du coût journée) :

Pour cette hypothèse, le coût journée est de 32.65 €

Nbre jours X coût journée	Propositions tarifs 2016	Tarifs 2015	2015-2016
<b>Pour 5 jours</b> 163.25€	<b>172.00€</b>	<b>168.00€</b>	<b>+2.5 %</b>
Pour 8 jours 261.20€	255.00€	248.00€	+2.5 %
Pour 9 jours 293.85€	296.00€	289.00€	+2.5%

Afin de bien répondre à la mise en place d'une tarification modulée, basée sur le revenu des familles, le tableau ci-dessus, présente le tarif de base (tranche 2) qui permet de déterminer les 2 autres tranches ainsi que celle des extérieurs.

### TARIFS 2016

6-8 ans		
1ère tranche	QF inférieur à 727€	156€
2ème tranche	QF de 727€ à 1117€	172€
3ème tranche	QF supérieur à 1117€	182€
Communes extérieurs		546€

9-11 ans		
1ère tranche	QF inférieur à 727€	231€
2ème tranche	QF de 727€ à 1117€	255€
3ème tranche	QF supérieur à 1117€	270€
Communes extérieurs		810€

12-16 ans		
1ère tranche	QF inférieur à 727€	269€
2ème tranche	QF de 727€ à 1117€	296€
3ème tranche	QF supérieur à 1117€	313€
Communes extérieurs		939€

Il est bien entendu que tous les calculs réalisés se sont établis sur la base du coût global des séjours, hors masse salariale.

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**À l'unanimité**

**VALIDE** le projet de séjours 2016 suivants les modalités exposées,

**ENTERINE** les propositions de tarifs ci-dessus d'ores et déjà majorées de

2,5 % en raison des prévisions d'orientations budgétaires 2016,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives aux séjours

## ENFANCE - PETITE ENFANCE

N°5/2016

### CAF - ACCUEIL ENFANTS-PARENTS DU 01/01/2015 AU 31/12/2018

**EXPOSE : Madame Isabelle DESWARTE**

Le Relais Assistantes Maternelles existe depuis 2000. Il fut créé suite à la volonté municipale d'aider les parents et les

assistantes maternelles à la mise en place des contrats qui les lient mutuellement.

Son développement est possible en partie grâce aux subventions de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Pour obtenir ce financement, il est nécessaire que le Relais Assistantes Maternelles soit agréé par la Caisse d'Allocations Familiales mais aussi que les deux parties soient liées par une convention dite « lieu d'accueil enfants-parents ».

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**À l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ladite convention à compter du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2018.

**INTERCOMMUNALITE**  
**N°6/2016**

**SIAEP BELLEFONTAINE - PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR LES EXERCICES 2013 ET 2014**

**EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

Conformément à la réglementation en vigueur, le SIAEP de BELLEFONTAINE (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de BELLEFONTAINE) a transmis à la collectivité son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour les exercices 2013 et 2014 pour présentation à

l'Assemblée Municipale.

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 15 février 2016,

- **accuse réception** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour les exercices 2013 et 2014,

- **valide** la communication au Conseil Municipal ainsi que l'information quant à la nouvelle délégation du service public des eaux du syndicat d'adduction d'eau potable de Bellefontaine attribuée à VEOLIA.

**INFO - MARCHES PUBLICS**

**Rapporteur : Monsieur SPECQ André, Maire**

**Note d'information sur la réalisation des marchés publics pour l'année 2015**

Transmission en annexe du tableau d'information relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du CMP),  
 - marchés notifiés sur l'année 2015,

La séance est levée à 21h55.

Pour extrait conforme,  
 À MARLY LA VILLE, le 19/02/2016

Le MAIRE,  
 André SPECQ

# Conseil municipal du 21 mars 2016

## Procès-verbal des affaires soumises au conseil municipal

### Présent(s) :

André SPECQ, Michèle LELEZ-HUVE, Patrice PETRAULT, Sylvie JALIBERT, Daniel MELLA, Isabelle DESWARTE, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne GELY, Robert WALLEY, Ruth MILLEVILLE, Fabienne OBADIA, Jean-Marcel GUERRERO, Eliane GUINVARCH, Philippe LOUET, Elisabeth ABDELBAHGI, Corinne MARCHAND MISIAK, Alain DUFLOS, Philippe CHABERTY, Jean-Marie SANI, François DUPIECH, Victor MERINERO, Véronique BOS, Patrick RISPAL

### Avaient donné procuration :

Martial DURONSOY à Daniel MELLA, Sylvaine DUCELLIER à Sylvie JALIBERT, Pierre SZLOSEK à Véronique BOS, Muriel AUGelet à Isabelle DESWARTE, Virginie FOUILLEN à Corinne MARCHAND MISIAK

### Absente excusée :

Claire BREDILLET

### Secrétaire de séance élu :

Madame Sylvie JALIBERT

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35  
Le compte-rendu de la séance du 15 février 2016 est adopté à l'unanimité.

### FINANCE

#### N°7/2016

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

##### EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur HELLEN Marc, Receveur Municipal pour l'année BUDGETAIRE 2015.

Considérant la concordance du compte de gestion du budget Commune 2015 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur HELLEN Marc, avec le compte administratif du budget Commune 2015 retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats des paiements ordonnancés sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

#### Le conseil municipal,

#### Après délibération,

#### Sur proposition de Monsieur le Maire,

#### À l'unanimité,

**ADOpte** le compte de gestion du Receveur Municipal pour le budget Commune de l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget Commune pour l'année 2015.

#### N°8/2016

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

##### EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA

**Présidente de séance :** Madame MILLEVILLE Ruth, Conseillère municipale

Le Compte Administratif 2015 reprend les résultats de l'exécution du budget 2015 et reports 2014, retrace les recettes et dépenses réalisées sur l'exercice 2015 et constate les restes à réaliser au 31 décembre 2015 de la gestion de Monsieur SPECQ André, Maire de la commune.

Donne acte à Monsieur SPECQ André, Maire,

De la présentation faite du compte administratif 2015, lequel peut se résumer comme suit :

#### BUDGET COMMUNE :

##### • Section de fonctionnement - réalisé 2015

Dépenses 2015 : 8 193 543.87 €

Recettes 2015 : 9 455 735.88 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015 : 1 262 192.01 €

Excédent de fonctionnement reporté exercice 2014 : 325 799.30 €

##### Résultat de clôture section de fonctionnement :

**1 587 991.31€**

##### • Section d'investissement - réalisé 2015

Dépenses 2015 : 3 042 969.40 €

Recettes 2015 : 2 258 945.36 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015 : -784 024.04 €

Reprise du **Déficit** d'investissement reporté 2014 : - 23 054.48 €

##### Résultat de clôture section d'investissement : - 807 078.52€

##### Résultat de clôture global du budget 2015 : 780 912.79€

Monsieur MELLA rappelle l'excédent global réel de 780 912.79 € qui clôture l'exercice 2015 et le détail des restes à réaliser de l'exercice 2015 sur la section d'investissement qui seront repris au Budget Primitif 2016, soit :

En dépenses : des crédits de reports pour un montant de : 366 638.42 €

En recettes : des crédits de reports pour un montant de : 1 058 274.31 €

**Vote du compte administratif-Budget commune 2015 :**

Le Conseil municipal procède au vote.  
 Considérant que pour cet acte, Monsieur le Maire doit quitter la séance.  
 Madame MILLEVILLE Ruth, Conseillère municipale est élue en qualité de Présidente de séance,

**Après délibération,  
 Le Conseil municipal,  
 par  
 27 voix pour  
 0 voix contre  
 0 abstention**

**ADOpte** le compte administratif 2015 de la commune en recettes et dépenses et constate les restes à réaliser au 31/12/2015 de la gestion de Monsieur SPECQ André.

**N°9/2016  
 AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

**EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget de la commune laissant apparaître au compte administratif de 2015 un excédent de fonctionnement de 1 587 991.31 € et que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement en section d'investissement,

**Considérant** que le compte administratif 2015 a été adopté préalablement.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal,  
 Sur proposition de Monsieur le Maire,  
 Après délibération,  
 par  
 28 voix POUR  
 0 voix CONTRE  
 0 abstention**

**DÉCIDE** de l'affectation du résultat 2015 du budget de la commune.

Les besoins de la section investissement seront couverts par **un prélèvement de 1 017 000 €** pris sur l'excédent de fonctionnement 2015 de 1 587 991.31 € avec une opération décrite en 2016 Budget Primitif - article@1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

@1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de : 1 017 000.00 €

@ 002 Report de l'excédent de fonctionnement 2015 au BP 2016 de : 570 991.31 €  
 (1 587 991.31 € - 1 017 000 €)

(D) 001 Report du déficit d'investissement 2015 au BP 2016 de : - 807 078.52 €

**N°10/2016****DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016****EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

Pour rappel, les Communes de 3.500 habitants et plus, groupements, Communautés, syndicats de Communes, doivent tenir obligatoirement dans les 2 mois avant le vote du Budget primitif, un débat d'orientations budgétaires.

Le débat sur les orientations est une étape de la procédure budgétaire, qui doit permettre aux élus d'avoir une vision financière de la collectivité, mais aussi d'entendre les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire, la situation économique, financière, afin d'éclairer les orientations générales, les choix lors du vote du budget primitif.

**Le Budget 2016 subit le contexte économique :**

- la faible reprise de la croissance,
  - la fiscalité des ménages reste le principal levier de recettes,
  - la réforme territoriale, modifications des périmètres et compétences, conséquences sur les incertitudes et équilibres financiers,
  - le maintien du rythme du plan de réduction des déficits publics avec sa baisse drastique des dotations aux collectivités,
  - **Contribution au titre** « du bloc communal » l'effort demandé aux collectivités territoriales par l'Etat entraîne une perte de ressources pour notre commune de 391 986 € pour 2016 (pour mémoire base 2014 634 609 €),
  - la situation économique de notre territoire, dans la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, malgré les difficultés de mise en place de la nouvelle gouvernance, devrait pouvoir nous permettre de compter sur l'attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire.
- Ces recettes pèsent pratiquement pour la moitié des rentrées de la section de fonctionnement.
- Les éléments de dépenses et recettes du compte administratif 2015, les résultats excédentaires peuvent encore laisser croire à des marges de manœuvre réduites, mais une analyse fine conclurait à découvrir une épargne en réfaction et un auto-financement fragilisé.

Ils engageront la préparation des décisions de fiscalité, afin de ne pas trop diminuer les services, assurer les possibilités de financements d'opérations en investissement et assurer le remboursement des emprunts (soutien à l'activité économique). Ainsi notre commune se voit contrainte par l'impact de décisions prises dans un contexte national peu favorable.

**LES DEPENSES de fonctionnement**

- Les évolutions de prix des services et matières,
- L'augmentation du taux de TVA,
- La « stabilité » de la masse salariale, un objectif fort,
- Le relèvement des primes d'assurances,
- Les prix de l'énergie et carburants en diminution,
- Les charges financières contenues, en 2016 avec l'intégration d'un premier prêt (400 000 €) pour l'extension de l'école élémentaire du Bois Maillard, remboursement global des annuités en 2014 (580 K€), 2015 (588K€), 2016 (593 K€)
- Les autres charges trouveront des subventions conservées,

des participations augmentées pour la protection santé avec Fosses, et les charges de convention avec la SNCF (remboursement des frais de travaux pont des Soupirs), compensée en recettes par les assurances.

- Le prélèvement (141 000 €) pour alimenter le fonds d'investissement de la Région Ile-de-France (FSRIF), se voit augmenté d'une nouvelle contribution (59 416 €) au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en augurant que l'intégration de communes (CA Roissy Pays de France) ayant un potentiel fiscal moins favorisé entraîne une diminution globale.
- La pénalité de 135 000 € pour manque de logements sociaux, est conservée

### **LES RECETTES de fonctionnement**

#### **La baisse des dotations de l'Etat,**

Après plusieurs années de diminution, la part de la dotation globale de fonctionnement sera encore réduite fortement de plus de 61 % en 2016, sauf renversement!.. Elle entraîne une perte de ressources pour notre commune de 391 986 € (pour mémoire base 2014/634 609 €)

Cette baisse trouve son origine dans la participation des collectivités au dit redressement des finances publiques.

Les autres recettes laissent peu de variables d'ajustements sauf à dynamiser, mais comment ?

Les valeurs locatives foncières seront majorées de 1 % en 2016 pour 0,90 % en 2015, 0,90 % en 2014 et 1,8 % en 2013.

- Les compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale prévues seraient en diminution,
- Les subventions réduites de plus en plus difficiles à obtenir,
- La stabilité en espérant la garantie des compensations fiscales et dotations de solidarité de la CARPF (moitié des recettes de fonctionnement)
- Les produits des services aux familles,
- Les droits de mutation qui peuvent varier incidemment comme en 2015 (cessions en Zones d'activités ??)
- Le report des excédents de fonctionnement 2015 pour un montant estimé de : 1 587 991,31 €.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Avec la volonté de maintenir une bonne gestion, malgré le contexte, nous continuerons à investir à la hauteur de notre épargne.

#### **Crédits reportés :**

- Les travaux, missions de maîtrise d'œuvre et missions de contrôle pour la construction de salles de classes et extension du restaurant scolaire Ecole du bois Maillard,
- Le report du déficit d'investissement 2015 au BP 2016 de 807 078,52 € (essentiellement Ecole du Bois Maillard, emprunt reporté, retard de TVA)

#### **De possibles ouvertures de crédits :**

- Complément de financement des travaux dans les écoles,
- L'intervention urgente à l'École primaire du Bourg,
- Les équipements sportifs, COSEC, jeux et détente,
- Améliorations voiries, réseaux et trottoirs,
- Interventions urgentes sur l'éclairage public,

- Reports et améliorations vidéo-protection,
- Ateliers services techniques, étude sur la restauration des « Jumeaux » les deux anciennes réserves d'eau à l'entrée sud du Village.
- Provisions pour programmes pluriannuels d'accessibilité, d'économies d'énergies,
- Fonds de concours pour travaux de modernisation à la Maison de retraite J.ACHARD!!

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement, du fonds de compensation de TVA, d'une faible taxe d'aménagement.

Elles se verront affectées sensiblement d'un possible fonds de concours de la CARPF (demandé pour la Maison de retraite), du report de l'emprunt de 400 000 € qui avec le versement des retards de TVA compléteront et équilibreront recettes et dépenses.

Toutefois, il nous faudra également, en cette année 2016, après concertation :

- Contenir encore les dépenses!
- Anticiper la gestion difficile de notre capacité d'épargne vers l'autofinancement,
- Versement du solde de l'emprunt d'un montant de 400 000.00 euros contacté en août 2015 auprès de la Banque Postale,
- Prendre la mesure réelle des réductions de dotations aux collectivités,
- Maintenir les services et coûts appréciés, attendus des familles Marlysiennes.
- Conserver une augmentation sensible des impôts sur les ménages d'un peu plus de 2 % en maintenant des taux raisonnables, en dégageant les priorités.
- Relever les prix des services et produits de 2,5 % pour 2016

L'action des élus et des services sera déterminante pour activer un budget 2016 avec des dépenses contraintes et des recettes en diminution.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et débat, PREND ACTE des diverses orientations qui entreront dans le cadre de la préparation et présentation du Budget Primitif 2016 de la commune.

#### **N°11/2016**

### **RENOUVELLEMENT DELEGATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE VALORISATION FINANCIERE DES PROJETS ELIGIBLES AU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)**

#### **EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA**

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, est codifié aux articles L 221-1 et suivants du code de l'énergie. Les collectivités sont éligibles aux certificats d'économies d'énergie.



Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie, appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients, notamment auprès des collectivités territoriales.

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**À l'unanimité,**

**Autorise Monsieur le Maire,**

**À DETERMINER** le programme d'opérations que la commune s'engage à réaliser ou à faire réaliser à ses frais et qui est éligible aux certificats d'économies d'énergies.

**À SIGNER** les conventions de partenariat en matière de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine et le territoire de la commune sur des opérations éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE),

**À SOLLICITER** toutes les aides et subventions.

**INTERCOMMUNALITE**

**N°12/2016**

**CARPF - DELEGUE ET SUPPLEANT AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE**

**EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5611-6-1 et L.5611-6-2;

**VU** l'arrêté inter préfectoral n°15.579.SRCT du 9 novembre 2015 fusionnant les communautés d'agglomération Val de France et Roissy Porte de France donnant ainsi naissance, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à un nouvel EPCI, dénommé communauté d'agglomération Roissy Pays de France, et dont le périmètre est étendu à dix-sept communes de Seine-et-Marne;

**VU** l'arrêté du préfet de région Ile-de-France n°2015352-0007 du 18 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**CONSIDERANT** que le nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du Conseil municipal était de quatre (Monsieur SPECQ André, Madame LELEZ-HUVE Michèle – Monsieur MELLA Daniel – Mme JALIBERT Sylvie).

**CONSIDERANT** que le nombre de sièges de conseillers communautaires attribué à la commune de Marly la Ville au sein de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France est de un;

**Le Conseil proclame les résultats :**

- Nombre de votants : 28
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 27

Désigne en qualité de représentants de la commune de Marly la Ville au sein du conseil d'agglomération Roissy Pays de France : Monsieur André SPECQ, en qualité de représentant TITULAIRE,

**Par 27 voix**

Madame LELEZ-HUVE Michèle, en qualité de représentant SUPPLEANT.

**SCOLAIRE**

**N°13/2016**

**ECOLE DU BOIS MAILLARD ELEMENTAIRE - VOYAGE DE DECOUVERTE AU FUTUROSCOPE DU 29/06 AU 01/07/2016**

**EXPOSE : Madame Fabienne GELY**

Après avis favorable de la Commission Scolaire, il est présenté à l'Assemblée Municipale, le projet de séjour au FUTUROSCOPE comme suit :

**La prestation comprend :**

- Un séjour classique de deux jours et deux nuits à l'Hôtel du Futuroscope – repas compris
- Du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016
- Comprenant un accès illimité et gratuit aux attractions et spectacle nocturne.

**Participants :**

- 4 chauffeurs
- 22 adultes accompagnants et 175 enfants

**Budget :**

<b>Séjour FUTUROSCOPE</b>	21 766.96 euros
Transports	9200.00 euros
Total	30 966.96 euros
Participation Mairie	12 700.00 euros*
<i>*(transport-repas-hébergement + coût 5 animateurs non compté)</i>	
Participation coopérative et associations	6 016.96 euros

Il resterait ainsi de ce fait 12 250.00 euros à la charge des familles (par 175) soit 70.00 euros par enfant.

Pour les fratries, le paiement serait échelonné en fonction du nombre d'enfants.

La dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2016, article 6042 intitulé « Prestations de Services ».

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**À l'unanimité,**

**APPROUVE** le séjour et la participation par élève pour un montant de 70.00 euros soit un budget total de 12 700.00 euros.

## N°14/2016

### ECOLE DU BOURG ELEMENTAIRE - CLASSES DE DECOUVERTE DU 30 AU 31/05/2016 ET DU 01 AU 02/06/2016 A CHEMILLY SUR SEREIN

#### EXPOSE : Madame Fabienne GELY

Après avis favorable de la Commission Scolaire, il est présenté à l'Assemblée Municipale, le projet de séjour à CHEMILLY SUR SEREIN comme suit :

#### La prestation comprend :

- Un séjour EN CENTRE EQUESTRE AVEC HEBERGEMENT ET PENSION COMPLETE
- 91 élèves – 5 enseignants et 7 accompagnateurs
- 3 classes du 30 au 31/05/2016 (cycle 3)
- 2 classes du 01 au 02/06/2016 (cycle 2)

#### Budget :

<b>Séjour centre équestre :</b>	10 936,00 euros
Transports	2493,00 euros
Total	13 429,00 euros
Participation Mairie	5640,00 euros*
<i>*(transport-repas-hébergement + coût accompagnateurs non compté)</i>	
Participation coopérative et associations	2000,00 euros

Il resterait ainsi de ce fait 5789.00 euros à la charge des familles (par 91) soit 63.61 euros par enfant.

Sur proposition de Monsieur le Maire, la participation est proposée à hauteur de 60.00 euros par enfant.

Pour les fratries, le paiement serait échelonné en fonction du nombre d'enfants.

La dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2016, article 6042 intitulé « Prestations de Services ».

#### Le conseil municipal,

#### Après délibération,

#### Sur proposition de Monsieur le Maire,

#### À l'unanimité,

**APPROUVE** le séjour et la participation par élève pour un montant de 60.00 euros.

## PERSONNEL

### N°15/2016

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL - MISE A JOUR

#### EXPOSE : Monsieur Patrice PETRAULT

Faisant suite, aux différents mouvements de personnel ces derniers mois, il y a lieu de procéder, après avis du Comité Technique Paritaire, à la modification du tableau des effectifs comme suit :

#### Filière culturelle – Ecole de musique

#### À effet du 1<sup>er</sup> mars 2016 :

Suite à l'inscription sur le tableau d'avancement de grade d'un agent, au sein de sa collectivité principale, il y a lieu de procéder à :

- la fermeture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique ppal de 2ème classe à Temps Non Complet de 5 h00.
- l'ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique ppal de 1ère classe à Temps Non Complet de 5 h00.

#### À effet du 1<sup>er</sup> avril 2016 :

Suite à la demande écrite d'un agent de l'école de musique de réduire son temps d'emploi de 3 heures (piano), il y a lieu de procéder à :

- la fermeture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à Temps Non Complet de 12 h00.
- l'ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à Temps Non Complet de 9h00.

#### Le conseil municipal,

#### Après délibération,

#### Sur proposition de Monsieur le Maire,

#### À l'unanimité,

**APPROUVE** la fermeture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique ppal de 2ème classe à TNC de 5 h00, à effet au 01/03/2016

**APPROUVE** l'ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique ppal de 1ère classe à TNC de 5 h00, à effet au 01/03/2016

**APPROUVE** la fermeture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à TNC de 12 h00, à effet au 01/04/2016

**APPROUVE** l'ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à TNC de 9h00, à effet au 01/04/2016

#### À effet du 1<sup>er</sup> avril 2016 :

#### Filière animation :

Faisant suite aux résultats d'admission du concours interne d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe de l'un de nos agents, il y a lieu de procéder à :

- l'ouverture d'un poste d'ATSEM de 1ère classe à Temps Complet

- la fermeture d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe à Temps Complet

Le conseil municipal,  
Après délibération,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
À l'unanimité,

**APPROUVE** l'ouverture d'un poste d'ATSEM de 1ère classe à TC, à effet au 01/04/2016

**APPROUVE** la fermeture d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe à TC, à effet au 01/04/2016

**CULTURE**  
**N°16/2016**

**PROGRAMMATION CULTURELLE 2015/2016**

**EXPOSE : Madame Michèle LELEZ-HUVE**

Lors du conseil municipal du 22 juin 2015, l'assemblée avait approuvé :

- la programmation des spectacles de l'Espace culturel Lucien JEAN pour la saison 2015-2016 et son financement dans la limite d'un crédit de 62 117,24 € et du vote de ces crédits annuels par l'Assemblée Municipale ainsi que du versement des dotations de l'Etat en 2016.

- Et les Propositions de tarification de droits d'entrée comme suit :

o Plein tarif : 8,80 €

o Tarifs réduits :

o 5,40€ (demandeurs d'emploi, inscrits au RSA, étudiants, Carte SMJ, et groupes issus d'une structure associative ou municipale d'au moins 10 personnes)

o 3,90€ (Adultes accompagnant des enfants sur les spectacles Jeune Public)

o 2,70 € (moins de 18 ans)

o Tarifs spécifiques manifestations avec le Service Jeunesse

- Plein tarif 5€50 et Tarif réduit 3€50 (Jeunes avec carte SMJ; enfants, familles avec carte CARPF)

o Exonération : (invités, professionnels, presse, accompagnateurs des groupes).

Pour le spectacle « tête d'affiche, Mado la Niçoise » :

o Tarif unique : 22,00 €

Monsieur HELLEN, Agent comptable du Trésor invite l'assemblée municipale à se prononcer quant aux spectacles organisés par les services de la collectivité (Service Enfance – Jeunesse - Ecole de Musique et de Danse municipales).

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**À l'unanimité,**

**APPROUVE** l'exonération de tarifs concernant les manifestations

organisées par le service enfance – jeunesse, service scolaire ainsi que les deux écoles de danse et de musique municipales et pour toutes les conférences et expositions d'arts pouvant se dérouler au sein de l'espace culturel Lucien JEAN.

**MOTION**  
**N°17/2016**

**MOTION CONTRE LA FERMETURE DE L'HOPITAL**  
**ADELAÏDE HAUTVAL (EX. RICHEL) A VILLIERS LE BEL**

**EXPOSE : Monsieur Patrice PETRAULT**

L'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP) a pris la décision de fermer l'Hôpital de Gériatrie Adélaïde Hautval (ex. Charles Richet) de Villiers le Bel qui accueille 450 patients originaires des communes de l'Est du Val d'Oise et qui viennent des Hôpitaux Nord de Paris.

Cet établissement qui comporte différents services pour l'accueil et les soins des personnes âgées emploie 750 personnes dévouées et qualifiées, porteuses d'un savoir-faire.

Après la fermeture de l'Établissement du « CEDRE BLEU » à Sarcelles et les incertitudes concernant le devenir de l'EHPAD Jacques ACHARD de Marly la Ville, c'est au total 800 lits pour personnes âgées qui seront supprimés dans le secteur public.

Le renvoi vers les hôpitaux généralistes rencontre, on le constate, des difficultés et va limiter l'accueil des patients de toutes générations. Dans le même temps, le nouveau Centre Hospitalier de Gonesse qui ouvrira fin 2016, comportera 500 lits au lieu de mille, aujourd'hui.

Alors que le nombre de personnes âgées progresse, les besoins en gériatrie augmentent et le maintien à domicile ne peut répondre à lui seul aux préoccupations des familles pour leurs aînés; de même que les EHPAD du secteur privé ne permettent l'accueil pour tous en raison des tarifs élevés qui y sont pratiqués.

Les réponses qui sont faites par l'APHP et l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour fermer l'Hôpital Adélaïde Hautval ne sont pas convaincantes.

Aucune discussion sérieuse n'a eu lieu avec les personnels, le corps médical et les familles. Les décisions sont prises sur le seul critère de gestion économique qui ne prend pas en compte les réelles réponses aux besoins grandissant de santé.

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**À l'unanimité,**

**APPROUVE** le texte de cette motion

**DEMANDE** a Madame la ministre de la santé, marisol touraine, que soit décidé un moratoire afin de permettre une véritable discussion entre l'assistance publique des hôpitaux de paris et les personnels, le corps médical et les familles.

## AFFAIRES SOCIALES

N°18/2016

### CONVENTION DE GESTION ENTRE L'EHPAD JACQUES ACHARD ET LE CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE

#### EXPOSE : Monsieur Patrice PETRAULT

L'EHPAD Jacques ACHARD de Marly la Ville est confronté depuis plusieurs années à des dysfonctionnements d'ordre organisationnel et financier qui ont conduit l'ARS d'Île de France et le Conseil Départemental du Val d'Oise à demander, par un courrier du 14 avril 2015, au Président du Conseil d'Administration, Monsieur André SPECQ, Maire de Marly la Ville, de préparer la dissolution de l'établissement public municipal, si aucun plan de redressement ne pouvait être mis en œuvre. Une réunion générale de toutes les parties prenantes, notamment les membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD Jacques Achard de Marly la Ville, attachés au maintien de l'établissement dans un cadre de service public, et les autorités tarifaires et de contrôle, s'est tenue le 16 octobre 2015, afin de rechercher des pistes de solutions destinées à éviter la fermeture administrative de l'EHPAD et à restaurer les grands équilibres budgétaires de l'établissement.

La réunion s'est conclue sur la feuille de route suivante : la poursuite de l'activité de l'EHPAD est conditionnée par la mise en œuvre d'un plan de redressement, sous l'impulsion d'une nouvelle équipe de direction avec l'appui du Centre Hospitalier de Gonesse, selon les termes d'une convention de gestion. Une convention de gestion entre l'EHPAD Jacques Achard, le Centre Hospitalier de Gonesse et la Collectivité de Marly la Ville est donc rendue nécessaire.

Cette convention, sur le fondement de laquelle le Centre Hospitalier de GONESSE apportera à la direction de l'EHPAD Jacques Achard une expertise technique et managériale, est le support d'un soutien efficient du plan de redressement de l'établissement, dans le respect des compétences et des règles de fonctionnement de chacun.

La mise en œuvre du plan de redressement sera évaluée sur une période de 18 mois le cas échéant renouvelable, par le Conseil d'administration de l'EHPAD, appuyé par l'expertise d'un comité de pilotage composé des membres de la réunion du 16 octobre précitée, rappelés ci-après.

La convention de gestion formalise la mission d'appui au bénéfice de l'EHPAD Jacques Achard, acceptée par le Centre Hospitalier de Gonesse, conformément aux dispositions du plan de redressement et au vu du relevé de décisions de la réunion du 27 novembre 2015.

#### Les parties ont convenu ce qui suit :

##### Objet de la convention

La convention de gestion a pour objet de formaliser les conditions selon lesquelles le Centre Hospitalier de Gonesse apportera une expertise technique et managériale à l'EHPAD Jacques Achard, à titre gratuit et pour une durée déterminée. Cette mission consiste en la mise à disposition de ressources matérielles et humaines en appui de l'action menée par le

directeur de l'EHPAD, dans la perspective et dans la limite de la mise en œuvre du plan de redressement joint en annexe des présentes.

Cette mise à disposition de moyens n'empiète en rien sur les prérogatives appartenant au directeur de l'EHPAD en application des dispositions de l'article L.315-16 et s. du code de l'action sociale et des familles.

##### Durée de la convention

La convention de gestion est d'une durée maximale de 18 mois à compter de sa signature.

Ce délai est renouvelable une fois sur décision conjointe des signataires.

##### Conditions de résiliation

La convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, pour tout motif d'intérêt général, et notamment dans l'hypothèse d'une violation substantielle des orientations du plan de redressement constatée par le Conseil d'administration et/ou par le comité de pilotage.

Cette décision sera notifiée par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception, dans le respect d'un préavis de 3 mois.

##### Obligations des parties

Dans le respect des règles de procédure et de compétence prévues par les lois et règlements, il est mis en place une aide provisoire à la gouvernance de l'établissement en vue de la bonne mise en œuvre du plan de redressement.

Aide provisoire à la gouvernance

Durant la durée de validité de la présente convention de gestion, il est créé un comité de pilotage dont la mission consiste à vérifier la bonne mise en œuvre du plan de redressement, à en valider les mesures concrètes d'exécution, à contribuer par tous moyens à sa bonne application, et à formuler à cet effet tout avis ou recommandation utile à destination du Conseil d'administration de l'EHPAD, dans le respect des compétences de chacun. Les parties s'engagent à tenir le plus grand compte de ses avis et recommandations et le Conseil d'administration s'interdit toute initiative de nature à contrecarrer leur mise en œuvre. Le comité de pilotage se réunit tous les mois à l'initiative du coordinateur du comité de pilotage ou à la demande de la moitié de ses membres adressée au coordinateur du comité de pilotage, dans les locaux mis à disposition par le Conseil départemental du Val d'Oise.

Il est composé comme suit :

- deux représentants de l'ARS Ile-de-France;
- deux représentants du Conseil départemental du Val d'Oise;
- deux représentants de l'EHPAD de Marly-la-Ville;
- deux représentants du Centre Hospitalier de Gonesse;
- l'un des deux représentants du CH de Gonesse assumera la fonction de coordination du comité de pilotage.

Les membres du comité pourront être assistés par toute personne de leur choix. Il pourra être exigé pour chaque réunion la présence du directeur de l'établissement.

Le Comité de pilotage désigne parmi ses membres un secrétaire qui, assisté des personnes de son choix, constituera le contact au quotidien du directeur de l'établissement.

**Appui du Centre Hospitalier de Gonesse****Le Centre Hospitalier de Gonesse :**

- mettra à disposition du directeur de l'EHPAD Jacques Achard les fonctions supports suivantes, dans la limite de la mise en œuvre du plan de redressement : logistique ; comptabilité ; budgétaire et financier ; ingénierie immobilière, gestion des ressources humaines ;
  - animera le comité de pilotage prévu par les présentes.
- Engagements du Conseil d'administration de l'Ehpad

**Le Conseil d'administration de l'EHPAD :**

- approuvera le plan de redressement, après avis du Comité Technique d'Établissement, notamment la mise en place d'un fonds de concours de 300 000 euros afin de financer 6 chambres supplémentaires qui permettront d'améliorer le taux d'occupation et d'engendrer ainsi de nouvelles ressources financières.
- s'engage à tenir le plus grand compte des recommandations et avis dudit comité ;
- approuvera dès sa première réunion, ou prononcera un avis favorable sur les actes figurant dans le plan de redressement ci-après annexé, et plus généralement, approuvera tout acte jugé comme nécessaire à la mise en œuvre du plan ;
- approuvera le cas échéant, dans l'hypothèse d'une mutation du directeur en place et dans l'attente de la désignation d'un personnel de direction statutaire, la nomination par le Président d'un directeur intérimaire, chargé de la mise en œuvre du plan de redressement avec l'appui du CH de Gonesse ;

- apportera son entier soutien à la mise en œuvre du plan par le directeur de l'établissement, sans immixtion dans les fonctions de direction ni remise en cause des orientations du plan ;
- transmettra au comité de pilotage toute information qu'il détiendrait sur la mise en œuvre du plan, les difficultés rencontrées, les retours des résidents ou des agents, etc., de nature à éclairer sur la conduite de sa mission.

Dispositions financières

La convention de gestion est souscrite à titre gratuit.

**Le conseil municipal,****Après délibération,****Sur proposition de Monsieur le Maire,****À l'unanimité,**

**APPORTE** son soutien et sa garantie à la convention de gestion entre l'EHPAD Jacques Achard, le Centre Hospitalier de Gonesse dans la négociation de la convention.

La séance est levée à 23h.

Pour extrait conforme,

À MARLY LA VILLE,

le 25 MARS 2016

Le MAIRE,  
André SPECQ

# Conseil municipal du 11 avril 2016

## Procès-verbal des affaires soumises au conseil municipal

**Présent(s) :**

André SPECQ, Martial DURONSOY, Patrice PETRAULT, Sylvie JALIBERT, Daniel MELLA, Isabelle DESWARTE, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne GELY, Fabienne OBADIA, Jean-Marcel GUERRERO, Eliane GUINVARCH, Sylvaine DUCELLIER, Philippe LOUET, Pierre SZLOSEK, Corinne MARCHAND MISIAK, Alain DUFLOS, Jean-Marie SANI, François DUPIECH, Victor MERINERO, Véronique BOS, Patrick RISPAL, Claire BREDILLET

**Avaient donné procuration :**

Michèle LELEZ-HUVE à Isabelle DESWARTE, Robert WALLET à Daniel MELLA, Ruth MILLEVILLE à Véronique BOS, Elisabeth ABDELBAĞHI à Patrick RISPAL, Muriel AUGÉLET à Sylvie JALIBERT, Philippe CHABERTY à Jean-Marcel GUERRERO

**Absents excusés :**

Michèle LELEZ-HUVE, Robert WALLET, Ruth MILLEVILLE, Elisabeth ABDELBAĞHI, Muriel AUGÉLET, Philippe CHABERTY, Virginie FOUILLEN

**Secrétaire de séance élu :**

Madame Sylvie JALIBERT

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40

Le compte-rendu de la séance du 21 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

**FINANCE****N°19/2016****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016****EXPOSE : MELLA Daniel -Maire adjoint délégué aux finances**

Les grandes orientations du Budget 2016 actées lors du débat d'orientation le 21 mars 2016 permettent de présenter les éléments chiffrés en dépenses et recettes qui équilibreront les masses budgétaires de fonctionnement à 9 346 116.31 €, avec une différence sur le budget 2015, portée à moins 822 727.89 €,

soit une diminution de -8.09% supportant encore cette année : le prélèvement pour la contribution du Fonds de Solidarité (FSRIF) de 135 585 €, le prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU, pénalité pour le manque de logements sociaux de 135 652.00 €, et le prélèvement du fonds de péréquation des ressources intercommunales pour 55 571.00 € venant diminuer encore cette année le montant de l'effort d'autofinancement à inscrire au budget 2016 et une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement de 191 000 €, soit une perte en trois ans de plus de 449 387 €.

**Les Dépenses de Fonctionnement : 9 346 116.31 €** sont contenues avec une diminution de -8.09 % malgré des contraintes imposées et subies par les collectivités, contribution à la réduction des déficits publics avec la baisse des dépenses et recettes,

**CH 011** – Les charges à caractère général : 61 883.26 € (+2.52%) avec le paiement à la SNCF des dépenses engendrées par le sinistre sur le pont des soupirs pour un montant de 67 510.00 €, demande toujours une maîtrise des dépenses, avec une vigilance de tous, services et usagers des locaux publics et associatifs. Le poste des prestations de services, article 6042 qui provisionne le marché de restauration scolaire avec le SIRESCO pour un montant annuel de 354 000 € et l'ensemble des prestations, voyages des séniors, camps enfance et jeunesse, classes transplantées pour les écoles du bourg élémentaire et du bois Maillard élémentaire, les droits d'entrée aux sorties récréatives scolaires, enfance, la programmation culturelle de l'année. Le poste énergie pour 264 000 €, article 60612 couvre les bâtiments publics, sportifs, culturels, scolaires et enfance, administratifs, les structures associatives.

Le poste de maintenance, article 6156 pour un montant de 235 900 € couvre l'ensemble des contrats de maintenance sur les bâtiments et équipements publics, les alarmes sécurité, les alarmes d'incendie, les chaufferies, les bureaux de contrôle, les appareillages techniques, la maintenance des jeux d'enfants sur la collectivité.

La contribution informatique de 139 000 € concerne les matériels et la maintenance avec les frais de personnel pour l'administration du réseau assurée par les services informatiques de l'intercommunalité Roissy Pays de France, le remplacement des outils informatiques, les postes de travail, la maintenance des logiciels métiers, la mise en place pour l'année scolaire 2015-2016 de deux tableaux numériques et portables instituteurs dans chacune des trois écoles élémentaires soit six tableaux au total et quatre classes mobiles, chariots équipés de portables pour les élèves,

Le poste des assurances, article 616 couvre les dommages aux biens, la flotte automobile, la protection juridique des agents et des élus, l'assurance protection des personnels titulaires, la couverture responsabilité civile pour les activités municipales de la commune pour un montant total de 310 000 €,

**CH 012** – Les frais de personnel : - 63 707.20 € (-1.25 %) avec une gestion maîtrisée en diminution depuis 2010, assurent la gestion des services municipaux, les différentes mesures et réformes des catégories, le maintien des services, les avancements

d'échelons, intègre la totalité du contingent police de l'intercommunalité pour un budget de 245 000 € et l'impact budgétaire de la rémunération du personnel du centre de gestion de VERSAILLES mis à disposition sur la mission des archives municipales et la mission du conseiller de prévention.

**CH 014** – Atténuations de produits : inscription du FSRIF (fonds de solidarité aux communes de la région Île de France) et le prélèvement pour contribution d'effort au logement social auquel est assujettie la commune de Marly la Ville et le nouveau prélèvement depuis 2015 pour le fonds de péréquation des ressources intercommunales communautaires. Ces prélèvements se confirment pour un montant total de 326 808 € pour 2016. CH65/014 – Les charges diverses et gestion courante : +52 984.97 € soit 8.64 %

Les contributions aux organismes de regroupement pour un montant de 14 700 € affecté au SIFOMA (Syndicat Intercommunal à vocations multiples Fosses Marly la Ville) et de 14 462 € pour le PIR (Syndicat pour le parking d'intérêt Régional)

Avec un crédit de 53.630 € pour la participation de la commune de MARLY LA VILLE au SIFOMA pour le rachat en copropriété d'un cabinet médical sur la commune de FOSSES - Pôle gare, pour nos populations.

Les subventions communales 2016 sont reconduites sur la base 2015 augmentées des réajustements de 2015 sans majoration sauf demandes particulières motivées présentées en commission.

**CH 66** – Charges financières : - 7 233.79 € soit - 4.67 % avec la baisse du remboursement des intérêts suivent la gestion raisonnable de la dette avec une diminution des charges d'intérêts.

**CH 67** - Charges exceptionnelles : 7 000 € budget pratiquement équivalent.

**CH 68** – article 6811 – Dotation aux amortissements : -26 262.88 € reflète une diminution des amortissements sur les équipements mobiliers avec la baisse des dépenses d'investissement,

**CH 023** - le virement à la section d'investissement : 580 000 € capte dans la continuité des derniers exercices, la volonté de poursuite de l'effort d'investissement, pour l'aménagement de notre ville, le maintien de son développement avec le suivi des équipements municipaux.

Les Recettes de Fonctionnement : 9 346 116.31 € avec une diminution de -8.09 % subissent la baisse des richesses fiscales engagée par l'Etat avec la mise en place du pacte de solidarité des collectivités et engagent toujours plus vers l'impôt sur les ménages avec notamment les conséquences de la baisse de la dotation globale de fonctionnement dès 2014.

**CHAP 013** – Atténuations de charge : 179 920 € enregistre essentiellement les remboursements des frais sur rémunérations des personnels par l'assureur DEXIA SOFCAP et la caisse primaire d'assurance maladie,

**CHAP 70** – Produits de service : 492 672 € reçoit les recettes

des services qui devront se voir augmentées d'environ 2.5 % pour l'année 2016.

**CHAP 73** – Impôts et Taxes : 7 404 389 € avec l'affectation au chapitre 73 des produits communautaires pour 3 933 088 € et 412 881.00 €.

Les taxes additionnelles des droits de mutations marquent une frilosité des ventes du foncier bâti porté à 163 000 €

Les contributions directes verront une légère majoration. Elles passeront d'un produit sur l'exercice 2015 de 2 707 927 € à un produit attendu de l'exercice 2016 à 2 766 599 € soit 58 672 € de recettes d'impôts en supplément.

Une proposition de majoration des taux d'imposition de 2 % pour 58 672 € d'impositions supplémentaires ne permettra pas de faire face à la ponction renouvelée du prélèvement effectué au bénéfice du fonds pour la Région Île de France et du prélèvement pour déficit de logements sociaux, fortement accentué par la baisse de la dotation globale de fonctionnement pour 2016. Le versement en 2016 de la garantie individuelle de ressources (FNGIR article 7323) provoquée par la réforme de la taxe professionnelle d'un montant de 63 779 € permettra encore cette année de maintenir l'équilibre du chapitre.

**CHAP 74** - Dotation – Participation : 523 031 € accuse encore une diminution accentuée dès 2011 par la disparition du fonds départemental de taxe professionnelle.

La mise en place de la dotation budgétaire à la charge de l'Etat avec la loi de finances de 2013 vise à compenser pour les collectivités les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. La DCRTP d'un montant prévu à 33 535 € se maintient par rapport à 2015.

**CHAP 75** – autres produits de gestion courante avec 75 482 € se trouve essentiellement alimenté par le produit des loyers et redevances des concessionnaires EDF, GDF pour l'occupation des réseaux.

**CHAP 76** - Produits financiers avec le versement des intérêts parts sociales de la Caisse agricole soit 259 €

**CHAP 77** – Produits exceptionnels avec le remboursement des sinistres et tout particulièrement les autres produits exceptionnels qui recevront le remboursement par notre assureur des frais de sinistre engagés par la SNCF pour le pont des soupis soit 67 510.00 €.

Ces recettes contribuent au budget 2016 qui est proposé dans ses composantes totales à 8 775 125.00 € pour les recettes réelles.

Le Compte administratif de l'exercice 2015 voté le 21 mars 2016 nous permettra d'inscrire dès ce budget primitif 2016 en section de fonctionnement, l'excédent reporté de l'exercice 2015 soit 570 991.31 € article @002.

#### **Budget Investissement 2016 DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Pour l'investissement 2016, les prévisions présentées dans la

synthèse des orientations sont confortées avec une section dépenses d'investissement arrêtées à : 3 137 301.10 €.

Avec reprises des restes à réaliser de l'année 2015 constatés au compte administratif 2015 soit en dépenses de 366 638.42 € et en recettes de 1 058 274.31 € et report en dépenses du solde d'exécution négatif reporté de 2015 @001 de 807 078.52 €.

Sont engagées les réalisations à valider par l'assemblée municipale, provisions pour les nouveaux équipements et réhabilitations diverses des différents bâtiments scolaires, culturels, associatifs, le solde des travaux pour l'extension du restaurant scolaire Ecole du Bois Maillard primaire et les deux nouvelles salles de classes, les travaux de toiture du complexe sportif, les travaux d'aménagements supplémentaires pour les archives de la mairie, l'achat d'équipement aux services techniques, les allées des cimetières, columbarium, caveau provisoire, reprises de divers voiries et parkings, poursuite des travaux de renforcement d'éclairage public, pour un total de crédits nouveaux de 1 516 600.00 € et le remboursement du capital des emprunts pour 446 984.16 €.

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Pour les recettes d'investissement, il s'agit du solde des subventions attendues avec :

Le Fonds de concours supplémentaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France de 58 000 € notifiée fin 2015 pour l'extension du restaurant scolaire, école du bois Maillard primaire, soit au total un fonds de concours global de 358 000 € versé sur les exercices 2015 et 2016,

Le Conseil départemental pour une participation annoncée de 259 567 €, notification de mars 2013, pour le projet de l'École du Bois Maillard soit un solde de subvention de 132 395.10 € pour le budget 2016

L'inscription du deuxième appel de fonds de 400 000 € à réaliser sur le premier semestre 2016 pour l'emprunt contracté dès 2015 auprès de la banque postale d'un montant total de 800 000 € pour l'opération de construction du restaurant scolaire et classes de l'école du Bois Maillard

Le versement du FCTVA – fonds de compensation pour la TVA de 740 123.47 €.

Auquel vient renforcer en ressources propres la dotation aux amortissements au chapitre 040 compte 28 pour un total de 118 899.12 € et l'affectation du résultat en section d'investissement de 1 017 991.31 € compte 1068.

Soit une section d'investissement recettes arrêtée à 3 137 301.10 €.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

**Le Conseil municipal,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après débat et délibération,  
PAR  
28 Voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 ABSTENTION**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,  
**VU** l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales pour 2016

**VOTE** : le Budget Primitif 2016 de la Commune par nature :  
- pour la section de fonctionnement au niveau du chapitre,  
- pour la section d'investissement avec opérations détaillées suivies par la présentation fonctionnelle.  
Le présent budget primitif 2016 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015 en date du 21 mars 2016.

Le Budget primitif est arrêté en dépenses et recettes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES: 9 346 116.31 euros

RECETTES: 9 346 116.31 euros

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES : 3 137 301.10 euros

RECETTES : 3 137 301.10 euros

**TOTAL DU BUDGET 2016**

DEPENSES : 12 483 417.41 euros

RECETTES : 12 483 417.41 euros

**N°20/2016**

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

**EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA**

Après que Monsieur MELLA Daniel ait rappelé les propositions de la note d'orientation actée lors de la séance du 21 mars 2016,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après débat et délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**VU** le budget 2016,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales pour 2016

**VU** le Budget Primitif 2016 de la Commune voté ce jour, arrêté en dépenses et recettes à :

- Fonctionnement : 9 346 116.31 euros

- Investissement : 3 137 301.10 euros

Soit un total budget de 12 483 417.41 euros

Après intervention de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal,**

**PAR**

**28 Voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**VOTE** : les taux d'imposition 2016 avec une majoration de 2 %

pour assurer l'équilibre du budget,  
- taxe d'habitation : 12.79 % à 13.05 %  
- taxe foncière bâtie : 9.63 % à 9.82 %  
- taxe foncière non bâtie : 48.29 % à 49.26 %  
pour un produit fiscal attendu de 2 766 599 euros.  
Le produit fiscal correspondant après vote des taux sera de 2 766 599 €.

**PERSONNEL**

**N°21/2016**

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL**

**EXPOSE : Patrice PETRAULT**

La modification du tableau du personnel est proposée au Conseil municipal, portant les effectifs du personnel au nombre de 136 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur l'ensemble des services administratif, technique, restauration, écoles, enfance, petite enfance, jeunesse, animation, culture, danse, musique et police municipale. La filière artistique danse et musique compte 24 professeurs dont 21 postes à temps non complet en contrat à durée indéterminée, 17 agents pour l'école municipale de musique et 7 agents pour l'école municipale de danse.

**Le Conseil Municipal,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**VU le budget 2016,**  
**Après délibération,**

**PAR**

**28 Voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**VOTE** le tableau des effectifs proposé au budget 2016, lequel reprend la situation des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et fera l'objet de modifications, au fur et à mesure des propositions d'évolution de carrière soumises à l'Autorité Territoriale.  
Annexe du budget page 72 du document jointe à la présente délibération.

**FINANCE**

**N°22/2016**

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016**

**EXPOSE : Daniel MELLA**

Monsieur le Maire rappelle la note d'orientation actée lors du débat d'orientation qui s'est tenu en date du 21 mars 2016, à savoir la reconduction des subventions sur la base de 2015 augmentées des réajustements sans majoration.

Les nouvelles demandes feront l'objet d'une étude des dossiers auprès de la commission vie associative et seront proposées à l'assemblée lors d'un prochain conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**Après délibération,**  
**PAR**



**27 Voix POUR**  
**0 voix CONTRE**  
**1 ABSTENTION**

**VOTE** les subventions 2016 suivant les tableaux annexés pour un montant global de 273 805,38 euros

Les subventions et participations 2016 sont détaillées par article budgétaire, annexés au présent document.

Article 637	38.00 euros
Article 6474	35 500.00 euros
Article 6554	32 538.40 euros
Article 65736	82 000.00 euros
Article 6574 123	728.98 euros

**PAR**  
**25 Voix POUR**  
**0 voix CONTRE**  
**1 ABSTENTION**

**ENREGISTRE** que les élus ci-dessous non pas pris part aux votes pour les subventions aux associations suivantes, au motif qu'ils sont membres du bureau ou adhérents des dites associations :

**TENNIS CLUB DE MARLY** : M. HURTEL Pierre-Yves  
**PLONGEE DANS FOSSES** : Mme DESWARTE Isabelle

Les subventions et participations 2016 sont détaillées par article budgétaire, annexés au présent document.

#### N°23/2016

**VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX AVEC EFFET AU 1ER MAI 2016**

**EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA**

Lors du débat d'orientation en date du 21 mars 2016, Monsieur le Maire a proposé de réviser à compter du 01/05/2016 l'ensemble des tarifs afférents aux services municipaux de 2.5 %, notamment la restauration scolaire, le portage des repas, les tarifs bibliothèque, droits de place, chauffage logements instituteurs, les accueils périscolaires et centre de loisirs, les clubs, concessions de cimetières et columbarium.

**Le Conseil Municipal,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**Après délibération,**  
**PAR**  
**28 Voix POUR**  
**0 voix CONTRE**  
**0 ABSTENTION**

**APPROUVE**

Les tarifs de la passerelle Enfance Petite Enfance augmentés de 2.5 % à compter du 01/07/2016.

Les tarifs danse et musique augmentés de 2.5 % à compter du 01/09/2016.

Selon les tableaux ci-joints à la présente délibération.

#### PERSONNEL

##### N°24/2016

**PRESTATIONS D'ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES AGENTS ET DE LEURS FAMILLES - X IERSRD ION PRESSE 01/01/2016**

**EXPOSE : Patrice PETRAULT**

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser comme chaque année les prestations d'action sociales allouées au Personnel Communal à compter du

1<sup>er</sup> Janvier 2016 (aide aux familles, séjours enfants et adolescents handicapés en Centre de vacances, allocation enfants handicapés, séjours enfants en Maisons familiales, ou villages familiaux de vacances agréés, et gîtes de France, séjours enfants mis en œuvre dans le cadre éducatif, séjours linguistiques etc.) conformément à la circulaire émanant du Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, taux applicables en 2016.

Suivant la circulaire du 15 janvier 2016, NOR : RDF1531327C cette année les taux n'ont pas été revalorisés.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de M. le Maire,**  
**À l'unanimité,**

**DÉCIDE** de l'attribution des allocations ci-après, versées au titre de l'Aide Sociale au Personnel Communal, titulaire, stagiaire, non titulaire.

**1°) - SEJOUR MERE de FAMILLE** accompagnée d'un enfant de moins de 5 ans dans des Etablissements de repos ou de convalescence : 22.71 € par jour, pas de plafond indiciaire, 35 jours maximum.

**2°) - SEJOURS des ENFANTS** en Centre de Vacances avec hébergement :

- enfant de moins de 13 ans – 7.29 € par jour,
- enfant de 13 à 18 ans – 11.04 € par jour,
- limite maximum de 45 jours par an,
- plafond indiciaire : indice brut 579.

**3°) - SEJOURS ENFANTS - CENTRE DE LOISIRS** sans hébergement :

- Journée complète : 5,26 €
- Demi-journée Pré ou Postscolaire : 2.65 €
- Pas de limitation de durée
- Plafond indiciaire : indice brut 579.

**4°) SEJOURS DES ENFANTS** - en Maisons Familiales ou villages familiaux de Vacances agréés et gîtes de France

- Pension complète : 7,67 € par jour,
- Autres formules : 7,29 € par jour,
- Limite maximum de 45 jours par an,
- Plafond indiciaire : indice brut 579.

**5°) SEJOURS des ENFANTS** en séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif :

- pour 21 jours – 75.57 €
- par jour pour des séjours au moins jusqu'à 21 jours – 3.59 € par jour.
- Plafond indiciaire - indice brut 579.

**6°) SEJOURS LINGUISTIQUES :**

- enfants de moins de 13 ans : 7,29 €
- enfants de 13 à 18 ans : 11.04 €
- Plafond indiciaire : indice brut 579
- Limite de 21 jours par an.

**7°) SEJOURS EN CENTRE SPECIALISE :**

- Pour handicapé (sans limite d'âge) – 20,80 € par jour.
- Limite de 45 jours par an,
- Pas de plafond indiciaire.

**8°) ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES**

- de moins de 20 ans :
- 159.03 € par mois.
- Pas de plafond indiciaire.

**9°) ALLOCATION** pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou en apprentissage entre 20 et 27 ans :

- Versement mensuel au taux de 30 % de la base de calcul des prestations familiales - pas de plafond indiciaire.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget 2016, chapitre 64, article 6488, intitulé « Autres Charges ».

## ENFANCE JEUNESSE

N°25/2016

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT : PRESTATIONS DE SERVICE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) JUSQU'AU 31/12/2018**

**EXPOSE : Isabelle DESWARTE**

La collectivité est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ce contrat permet une partie du financement d'actions comme suit :

**Service Petite Enfance :**

- prise en charge de 20 % du salaire de la coordinatrice Enfance du CEJ,

**Service Enfance - prise en charge :**

- d'une partie du coût des séjours enfance,
- 50 % du salaire du coordinateur Jeunesse du CEJ,
- d'une partie du coût des mini-stages,
- d'une partie du coût des clubs,
- de la formation d'agents en vue d'obtenir le BAFA, ou BAFD.

**Service Jeunesse - prise en charge :**

- d'une partie du coût des séjours jeunesse.
- de la formation d'agents en vue d'obtenir le BAFA ou BAFD.

Ce contrat étant arrivé à échéance le 31 décembre 2014 et afin d'en permettre le renouvellement jusqu'au 31 décembre 2018,

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Sur proposition de M. le Maire,  
À l'unanimité,**

**VALIDE** le Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse des Allocations Familiales et la Commune de MARLY LA VILLE,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

## AFFAIRES GENERALES

### TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISE

**EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

La répartition des 890 jurés devant composer la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2017 à la Cour d'Assises de PONTOISE est fixée par arrêté préfectoral du 10 mars 2016.

En vue de constituer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés par Commune, 12 noms ont été tirés au sort publiquement, à partir de la liste électorale générale.

Ces noms seront transmis au Greffier en Chef de la Cour d'Assises du Val d'Oise à Pontoise.

La séance est levée à 22h40.

Pour extrait conforme,  
À MARLY LA VILLE,  
le 14 avril 2016

Le MAIRE,  
André SPECQ

# Conseil municipal du 12 mai 2016

## Procès-verbal des affaires soumises au conseil municipal

### Présent(s) :

André SPECQ, Martial DURONSOY, Patrice PETRAULT, Sylvie JALIBERT, Daniel MELLA, Robert WALLET, Ruth MILLEVILLE, Fabienne OBADIA, Jean-Marcel GUERRERO, Sylvaine DUCCELLIER, Philippe LOUET, Pierre SZLOSEK, Muriel AUGELET, Alain DUFLOS, Philippe CHABERTY, François DUPIECH, Victor MERINERO, Véronique BOS, Patrick RISPAL, Claire BREDILLET

### Avaient donné procuration :

Michèle LELEZ-HUVE à Patrice PETRAULT, Isabelle DESWARTE à Martial DURONSOY, Pierre-Yves HURTEL à Daniel MELLA, Fabienne GELY à Sylvie JALIBERT, Eliane GUINVARCH à André SPECQ, Elisabeth ABDELBAĞHI à Patrick RISPAL, Corinne MARCHAND MISIAK à Ruth MILLEVILLE, Jean-Marie SANI à Sylvaine DUCCELLIER

### Absent(s) :

Michèle LELEZ-HUVE, Isabelle DESWARTE, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne GELY, Eliane GUINVARCH, Elisabeth ABDELBAĞHI, Corinne MARCHAND MISIAK, Jean-Marie SANI, Virginie FOUILLEN

### Secrétaire de séance élu :

Madame Sylvie JALIBERT

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

### URBANISME N°26/2016

#### APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

#### EXPOSE : Monsieur André SPECQ

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 153-45 à L 153-48,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2015 approuvant la modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2016 approuvant les conditions de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme,

**VU** le registre tenu à la disposition du public du 14 mars au 14 avril 2016 inclus ayant recueilli trois observations sans impact sur le projet de règlement,

**VU** les avis des personnes publiques associées :

- Avis du Conseil Départemental du Val d'Oise reçu le 15 mars 2016,
- Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie départementale du Val d'Oise reçu le 19 mars 2016,
- Avis de la chambre d'Agriculture Interdépartementale reçu le 24 mars 2016,
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France reçu le 21 avril 2016,

**CONSIDERANT** que la prise en compte des remarques effectuées par les personnes publiques associées nécessite quelques adaptations mineures qui ne remettent pas en cause le projet de modification,

**CONSIDERANT** que la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme telle que présentée dans la note de présentation annexée est prête à être approuvée,

**Le Conseil Municipal,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**Après délibération,**

**PAR**  
**28 Voix POUR**  
**0 voix CONTRE**  
**0 ABSTENTION**

**APPROUVE** la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme telle que modifiée après recueil des avis des personnes publiques associées,

Les pièces constituant le dossier de modification seront annexées à la délibération et se substitueront à toutes pièces correspondantes antérieurement applicables au même territoire,

#### Le dossier de modification comprend :

- Une note de présentation relative à la modification venant en complément du rapport de présentation en vigueur,
- Un règlement modifié (actualisé des dernières prescriptions en vigueur) se substituant à celui précédemment applicable,

Les autres pièces du PLU demeurent applicables.

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois en

Mairie et une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département, ci-après désigné :

- Le Parisien – Edition du Val d'Oise

Le Plan Local d'Urbanisme modifié et approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

## **AFFAIRES GENERALES**

**N°27/2016**

### **CARPF - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES -**

#### **EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

Suite aux dernières élections municipales de 2014, lors du conseil municipal du 23 juin 2014, l'assemblée avait désigné deux représentants, membres pour la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France.

**Titulaire :** Monsieur André SPECQ

**Suppléant :** Monsieur Daniel MELLA

**VU** l'arrêté Préfectoral n° 15.579.SRCT du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération Roissy Porte de France et Val de France et extension du périmètre à dix-sept communes de la Communauté de communes Plaines et monts de France au 01/01/2016,

**VU** la délibération n° 16.03.31-34 du 31 mars 2016 de la nouvelle Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France portant création et détermination de la composition locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

**CONSIDERANT** que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux de chaque commune membre et que chaque commune dispose d'au moins un représentant,

**Le Conseil Municipal,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**Après délibération,**

**PAR**

**28 Voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**DESIGNE**

**TITULAIRE :** Monsieur André SPECQ

**SUPPLEANT :** Monsieur Daniel MELLA

**N°28/2016**

### **ROISSY DEVELOPPEMENT - DESIGNATION TITULAIRE ET MEMBRE SUPPLEANT**

#### **EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

Le 31 mars 2016, l'assemblée délibérante de la nouvelle Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France s'est réunie et a notamment désigné, Madame Ilham MOUSTACHIR auprès de Roissy DEVELOPPEMENT, afin de représenter, la communauté au sein de l'Agence de Développement Economique.

De forme associative, l'agence de développement permet, de façon souple et partenariale, d'unir institutionnellement, les acteurs économiques du territoire dont les entreprises avec les élus locaux et de définir conventionnellement ses relations et objectifs avec sa collectivité de rattachement, la Communauté d'Agglomération.

Les communes de la Communauté d'Agglomération étant membres de droit de l'association, se doivent de désigner, d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2016, parmi les membres des conseils municipaux, un membre titulaire et un membre suppléant afin de les représenter, dès la prochaine assemblée générale de Roissy développement.

Pour information, chaque membre de l'association devant s'acquitter d'une cotisation, celle-ci est prise en charge annuellement par la Communauté au titre de chaque commune adhérent à l'association.

**Le Conseil Municipal,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**Après délibération,**

**PAR**

**28 Voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**DESIGNE**

**TITULAIRE :** Daniel MELLA

**SUPPLEANT :** Philippe LOUET

**N°29/2016**

### **SIFOMA - MODIFICATION DES STATUTS « CABINET MEDICAL »**

#### **EXPOSE : Patrice PETRAULT**

En application des articles L5212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il a été formé en juin 1986 entre les communes de Fosses et de Marly-la-Ville un syndicat intercommunal à vocation multiple de Fosses et de Marly-la-Ville (SIFOMA).

Le syndicat intercommunal avait à l'origine, pour objet, la construction et la gestion d'équipements publics, la réalisation et le fonctionnement de services communs aux deux villes ou toute autre mission confiée au SIFOMA sur décision des conseils municipaux des communes.

Suite à une rencontre en juin 2015 à la mairie de Fosses avec les professionnels de santé de Fosses, de Marly la Ville et de ses environs, un diagnostic préoccupant a été posé.

**DIAGNOSTIC** : une épidémie de départs des médecins programmés.

Jusqu'il y a peu, la ville de Fosses comptait six médecins généralistes et neuf spécialistes. Des départs à la retraite ont provoqué une augmentation brutale de la patientèle des médecins encore en activité. À Marly la Ville comme à Survilliers, la situation est encore plus préoccupante puisque les deux villes ne comptent plus aujourd'hui que quatre médecins dont trois risquent de partir en 2016.

Les villes de Marly la Ville et de Fosses ont donc décidé de palier à la pénurie de médecins qui menace le territoire en envisageant l'acquisition par le SIFOMA du cabinet médical situé à la Gare de Fosses.

Ce cabinet médical « Fosses-Marly la Ville » est aux normes en matière d'accessibilité. Il s'agit pour le SIFOMA de le mettre à disposition de plusieurs médecins qui pourraient se relayer et revenir sur notre territoire afin d'y assurer des consultations régulières. Les contacts ont déjà été pris par Monsieur BARROS et Monsieur SPECQ et plusieurs médecins généralistes ont confirmé leur intérêt pour ce projet.

Il est nécessaire aujourd'hui d'effectuer le montage juridique de cette opération.

Aussi, il est proposé de modifier les statuts actuels du SIFOMA et plus particulièrement l'article III OBJET – Article 3 - Le syndicat intercommunal a pour objet la construction, l'acquisition immobilière et la gestion d'équipements dans le cadre d'un service d'intérêt général (équipement culturel ou équipement médical).

**Le Conseil Municipal,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**Après délibération,**  
**PAR**  
**28 Voix POUR**  
**0 voix CONTRE**  
**0 ABSTENTION**

**APPROUVE** les nouveaux statuts du SIFOMA.

**FINANCE**  
**N°30/2016**

**ACCEPTATION DON - ASSOCIATION SYNERGIE POLYTONALE**

**EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA**

Dans son courrier du 8 avril dernier, Stéphane NICAULT, le Président de l'Association SYNERGIE POLYTONALE, a avisé Monsieur le Maire de la volonté des membres de l'association d'effectuer un don de 1800.00 euros afin de participer à l'achat de matériels à destination de l'École Municipale de Musique de Marly la Ville et plus particulièrement au département M.A.O. pour l'achat d'un ordinateur et de ses périphériques.

Suivant le code général des collectivités territoriales, en l'absence

de délégation donnée à Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 alinéa 9, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation du don fait par l'association SYNERGIE POLYTONALE.

Les membres du Conseil Municipal s'engagent dans le futur, d'aviser régulièrement les membres de l'association via son Président, des acquisitions futures qui seront effectuées pour l'École de Musique Municipale.

**Le Conseil Municipal,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**Après délibération,**

**PAR**  
**28 Voix POUR**  
**0 voix CONTRE**  
**0 ABSTENTION**

**ACCEPTÉ** le don de 1800.00 euros émanant de l'association SYNERGIE POLYTONALE.

**ACCEPTÉ** les charges et conditions liées à ce don : à savoir, l'achat de matériels à destination de l'École Municipale de Musique de Marly la Ville et plus particulièrement au département M.A.O. pour l'achat d'un ordinateur et de ses périphériques.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir,

**INSCRIT** la recette au budget commune à l'article 7713.

**INTERCOMMUNALITE**  
**N°31/2016**

**CARPF - ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DE ROISSY PAYS DE FRANCE**

**EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

Lors du Conseil Communautaire du 14 avril dernier, la constitution de 17 commissions de travail a été adoptée. Monsieur le Président, Patrick RENAUD a souhaité mettre en place ces commissions thématiques pour optimiser la réflexion dans la prise de décisions. Ces commissions, qui ont pour objet l'examen des affaires entrant dans leur champ de compétences et la préparation des délibérations qui seront adoptées par le conseil d'agglomération ou des décisions prises par le bureau de la communauté, sont ouvertes aux conseillers communautaires et conseillers municipaux.

**La composition :**

- le(s) Vice-Président (e-s) et/ou le(s) Conseiller(e) communautaire délégué (e-s), certaines thématiques étant regroupées,

- Un membre titulaire par commune et un membre suppléant (en cas d'absence du titulaire). Il peut s'agir du maire-adjoint délégué ou de tout autre élu désigné par le Maire ou le Conseil municipal (par courrier simple, décision, arrêté ou délibération). Il n'y a pas d'obligation de désigner un représentant pour chaque commission et un élu peut être membre de plusieurs commissions,

- Les commissions seront animées par le DGS et/ou les DGAS de secteur et/ou les Directeurs ou cadres en charge des dossiers présentés lors des commissions.

Ci-dessous le tableau des commissions :

	<b>Commission</b>	<b>Elu (e) en charge de la Commission</b> Vice-Président(e) (VP) ou Conseiller(e) Délégué(e) (CD)
1	Finances et Budget Fonds européens	<b>Bernard ANGELS - VP</b> Maire d'Ecouen <b>Isabelle BERESSI - CD</b> Conseillère municipale de Sarcelles
2	Aménagement du territoire	<b>Annie PERONNET - VP</b> Maire-adjointe de Sarcelles
3	Développement durable, Ordures ménagères  Trame verte et bleue	<b>Hervé TOUGUET - VP</b> Maire de Villeparisis <b>Jean-Luc HERKAT - VP</b> Maire de Bonneuil-en-France
4	Assainissement et Eau	<b>Jean-Luc SERVIERES - VP</b> Maire adjoint de Claye-Souilly
5	Mobilités et Déplacements	<b>Pascal DOLL - VP</b> Maire d'Arnouville
6	Petite enfance	<b>Charlotte BLANDIOT FARIDE - VP</b> Maire de Mitry-Mory
7	Sécurité, sûreté et vidéo protection	<b>Alain LOUIS - VP</b> Maire de Goussainville
8	Formation, Emploi, Insertion professionnelle	<b>Ilham MOUSTACHIR - VP</b> Conseillère municipale de Gonesse
9	Handicap et Personnes âgées	<b>Tutem SAHINDAL-DENIZ - VP</b> Maire-adjointe de Garges-lès-Gonesse
10	Bâtiments intercommunaux  Travaux, Voirie	<b>Alain AUBRY - VP</b> Maire de Le Mesnil Amelot <b>Michel DUTRUGE - CD</b> Maire de Dammartin-en-Goële
11	Sports	<b>Gérard BONHOMET - VP</b> Maire adjoint de Garges-lès-Gonesse
12	Développement numérique	<b>Charles SOUFIR - VP</b> Conseiller municipal de Sarcelles
13	Informatique	<b>Pierre BARROS - CD</b> Maire de Fosses
14	Culture et Patrimoine	<b>Jean-Pierre BLAZY - CD</b> Député-Maire de Gonesse
15	Schéma agricole, Ruralité, Maintien des services publics	<b>Jean-Marie FOSSIER - CD</b> Maire de Louvres
16	Politique de la ville et Prévention de la délinquance	<b>Jean-Louis MARSAC - CD</b> Maire de Villiers-le-Bel
17	Rénovation urbaine, Logement et Habitat	<b>François PUPPONI - CD</b> Député-Maire de Sarcelles <b>Jean-Claude GENIES - CD</b> Maire de Gressy

Monsieur le Maire vous rappelle que les thématiques « Développement économique et Tourisme », « Ressources humaines » et « Marchés publics » ont des instances ad hoc et que les thématiques « Administration générale et mutualisation », « Communication, Presse, Événementiel », « Coopération décentralisée » et « Relations avec les intercommunalités voisines et le Grand Paris » seront traitées directement avec le Vice-Président ou le Conseiller communautaire délégué.

Le contenu des commissions ainsi que les techniciens référents seront précisés dans les prochaines semaines.

L'organisation des premières commissions pourra donc débuter courant juin.

**Le Conseil Municipal,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**Après délibération,**  
**PAR**  
**28 Voix POUR**  
**0 voix CONTRE**  
**0 ABSTENTION**

**DESIGNE :**

	<b>Commission</b>	<b>ELU (E) TITULAIRE ET SUPPLEANT DESIGNES POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE A LA COMMISSION</b>
1	Finances et Budget Fonds européens	<b>André SPECQ Daniel MELLA</b>
2	Aménagement du territoire	<b>André SPECQ Daniel MELLA</b>
3	Développement durable, Ordures ménagères  Trame verte et bleue	<b>Daniel MELLA Eliane GUINVARCH</b>
4	Assainissement et Eau	<b>André SPECQ Daniel MELLA</b>
5	Mobilités et Déplacements	<b>Eliane GUINVARCH Alain DUFLOS</b>
6	Petite enfance	<b>Isabelle DESWARTE Michèle LELEZ-HUVE</b>
7	Sécurité, sûreté et vidéo protection	<b>Patrice PETRAULT François DUPIECH</b>
8	Formation, Emploi, Insertion professionnelle	<b>Philippe LOUET Sylvaine DUCCELLIER</b>
9	Handicap et Personnes âgées	<b>Patrice PETRAULT Fabienne OBADIA</b>
10	Bâtiments intercommunaux Travaux, Voirie	<b>Daniel MELLA Jean-Marie SANI</b>
11	Sports	<b>Pierre-Yves HURTEL Jean-Marcel GUERRERO</b>
12	Développement numérique	<b>André SPECQ Daniel MELLA</b>
13	Informatique	<b>Corinne MARCHAND-MISIAK Victor MERINERO</b>
14	Culture et Patrimoine	<b>Sylvie JALIBERT Michèle LELEZ-HUVE</b>
15	Schéma agricole, Ruralité, Maintien des services publics	<b>André SPECQ Daniel MELLA</b>
16	Politique de la ville et Prévention de la délinquance	<b>Patrice PETRAULT François DUPIECH</b>
17	Rénovation urbaine, Logement et Habitat	<b>André SPECQ Daniel MELLA</b>

## AFFAIRES SOCIALES

N°32/2016

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE - LE BIEN VIEILLIR EN VAL D'OISE

#### EXPOSE : Monsieur Patrice PETRAULT

Le monde des Seniors connaît en France de profonds bouleversements :

- le nombre de Seniors de plus de 60 ans ne cesse de croître : de 12,5 millions en l'an 2 000, il passera à 17 millions en 2 040.

- l'espérance de vie s'accroît également : elle est passée pour les hommes de 73 ans en 1997 à plus de 78 ans en 2013 et pour les femmes de 81 ans à plus de 85 ans. Le Val d'Oise est proche de cette moyenne. En 2040, selon le scénario central d'évolution, elle serait de 83,1 ans pour les hommes et de 88,8 ans pour les femmes.

- le temps passé en retraite s'est aussi allongé.

Cette évolution a pour corollaire des attentes grandissantes des SENIORS pour être mieux accompagnés tant dans leur vie quotidienne que dans leurs rapports aux autres citoyens.

Ces considérations ont conduit les membres du CODERPA (Comité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées) à vouloir inciter les responsables politiques locaux du département du Val d'Oise à mieux s'adapter aux besoins de leurs aînés, en s'inspirant du Guide des villes amies des aînés, conçu par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Cette charte pour le Bien Vieillir en Val d'Oise est un document cadre, élaboré par le CODERPA du Val d'Oise et soutenu par le Conseil départemental du Val d'Oise, qui propose aux collectivités territoriales de manifester, au-delà de leurs obligations réglementaires, leur engagement à donner à la personne âgée sa place dans la cité par la mise en œuvre de différents moyens appropriés.

La commune ou l'intercommunalité signataire de la charte s'engage à promouvoir le bien vieillir en Val d'Oise en prenant des mesures concrètes d'accompagnement déclinées dans les domaines suivants :

- La participation citoyenne
- L'information et la communication
- La mobilité et le transport
- La vie à domicile
- La vie sociale
- La culture et la formation
- L'habitat

Chaque collectivité territoriale a la possibilité d'appliquer tout ou une partie de ces dispositions par les moyens qu'elle juge utile et selon les priorités qu'elle se donne et suivant les compétences qui lui sont attribuées.

Une rencontre annuelle des collectivités locales signataires sera organisée autour du CODERPA afin de partager les expériences de mise en œuvre de cette charte.

La collectivité territoriale signataire s'engage à :

#### LA PARTICIPATION CITOYENNE

- Etablir un partenariat avec les associations représentatives des retraités et personnes âgées, le CODERPA, le Conseil départemental pour trouver des réponses adaptées aux problèmes rencontrés par les retraités et personnes âgées,

- Favoriser la création et le fonctionnement d'un « Conseil des Sages » pour impliquer des aînés dans la vie citoyenne et les associer à l'élaboration des politiques, des programmes et des plans d'actions les concernant.

#### L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

- Sensibiliser la population aux différents problèmes rencontrés par les personnes âgées et les retraités pour favoriser leur intégration dans la vie de la commune ou du regroupement de communes et leur permettre de demeurer des citoyens à part entière.

- Sensibiliser les personnels communaux et intercommunaux aux caractéristiques de l'action auprès des personnes âgées.

- Assurer la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie et à l'accès aux droits des personnes âgées et des retraités par voie d'articles dans le bulletin municipal ou intercommunal, affichage, site Internet ou tout autre support adapté.

- Editer un « Guide du Bien vieillir » afin de faciliter la connaissance par les personnes âgées des possibilités existantes sur la commune ou l'intercommunalité (logement, organismes dédiés, aides diverses,...).

- Etablir une liaison entre le site Internet de la commune et le site du Conseil départemental dédié aux seniors ([seniors.valdoise.fr](http://seniors.valdoise.fr)).

- Adapter les publications à destination des seniors en augmentant la taille des caractères et mettre à disposition un « mode loupe » sur les sites internet de la commune ou de l'intercommunalité.

#### LA MOBILITE ET LE TRANSPORT

- Aménager l'espace public communal ou intercommunal (voies, cheminements, éclairages, feux piétons longue durée, trottoirs plats avec revêtement anti-glisse, rampes d'appui dans les montées, toilettes publiques...) afin d'assurer la libre circulation des personnes âgées en toute sécurité et avec confort.

- Promouvoir l'accessibilité des transports en commun par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts et de leurs abords.

- Favoriser l'instauration d'un mode de transport spécifique pour les personnes âgées et/ou handicapées pour leur permettre



d'effectuer les déplacements nécessaires en complément du réseau des transports en commun (exemples : navettes « marché » ou « centre commercial », ticket taxi, covoiturage...),

- Installer le nombre de bancs nécessaires dans les zones commerçantes et sur les différents trajets pédestres pour permettre aux personnes âgées d'effectuer les pauses indispensables.

#### **LA VIE A DOMICILE**

- Faciliter aux personnes âgées l'information et l'accès aux services de prestations à domicile existant sur la commune.

- Encourager toute action bénévole des habitants à la rencontre des personnes âgées.

- Favoriser l'émergence d'un service municipal ou associatif.

- Faciliter les démarches administratives pour la mise en place de permanence décentralisée si nécessaire.

#### **LA VIE SOCIALE**

- Soutenir les associations d'animation de la vie locale qui accueillent et accompagnent les personnes âgées.

- Agir sur l'isolement : impulser et soutenir les initiatives des associations visant à rompre l'isolement ; prévoir des invitations personnelles aux activités ; mettre en œuvre des groupes de paroles pour les personnes âgées isolées.

- Favoriser les échanges intergénérationnels et encourager les seniors à transmettre leur savoir faire.

- Encourager les actions d'aide à l'apprentissage des outils informatiques par les personnes âgées.

- Favoriser l'accès à des activités sportives encadrées et adaptées aux personnes âgées et à des activités culturelles spécifiques.

- Prévoir un accès spécifique aux activités culturelles (réduction, réservations prioritaires,...).

- Encourager l'intégration sociale par l'utilisation commune et partagée d'infrastructures polyvalentes,

- Ouvrir des ateliers d'animation municipaux pour « bien vieillir » (prévention des risques, groupes de paroles)

#### **CULTURE ET FORMATION**

- Faire connaître aux personnes âgées les offres existantes des universités du 3ème âge dans le département et en Île de France,

- Informer les personnes âgées et les retraités des différentes possibilités de parcours culturels et les aider dans leurs démarches pour en bénéficier.

- Organiser ou favoriser l'organisation de conférences

thématiques à destination des personnes âgées.

#### **HABITAT**

- Orienter les seniors vers des structures qualifiées et fiables permettant un diagnostic pour l'adaptation des logements.

- Collaborer avec les bailleurs sociaux pour accompagner la mobilité résidentielle et flécher les logements adaptés.

**Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après délibération,**

**PAR  
28 Voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 ABSTENTION**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte « Bien Vieillir en Val d'Oise » conjointement liée à la signature de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val d'Oise, Monsieur Arnaud BAZIN et Monsieur le Président du CODERPA, Philippe METEZEAU.

La séance est levée à 22h00.

Pour extrait conforme,  
À MARLY LA VILLE,  
le 17 MAI 2016

Le MAIRE,  
André SPECQ

## Naissances

LOBRY Alice	29/07/2015		
COMBES Léo	22/12/2015	PEÑO Léonie	11/03/2016
FRERES Khalil	08/12/2015	SERANE Lény	06/03/2016
DEROUBAIX Mavie	21/02/2016	DIARRA Nayah	03/04/2016

## Alliances

COMBE Michaël et LABBEE Marine	02/04/2016
LAMALLE Benoit et VANHOVE Aurore	07/05/2016



## Partances

BLANCHARD Veuve HERVÉ Odette	92 ans	05/01/2016
LE KERVERN Marcel	86 ans	01/02/2016
PESNEL Michel	58 ans	11/02/2016
NAZET Marcelle Veuve KIOWSKI	98 ans	16/02/2016
PERROYS Daniel	64 ans	16/01/2016
DERNIS Patricia épouse THÉLU	52 ans	25/01/2016
RINGEVAL Denise épouse DRÉMONT	91 ans	18/01/2016
DUDOT Jean-Claude	71 ans	24/01/2016
NOTERMAN Jean	86 ans	26/01/2016
LODEJ Joseph	80 ans	09/02/2016
DORÉ Pierre	85 ans	18/02/2016
MAILLET Alfred	95 ans	03/03/2016
JACQUIN Gualbert Ginette épouse LUBIN	88 ans	13/03/2016
DUPREY Paul	85 ans	16/03/2016
LAINAUD Paulette Veuve PEZIER	88 ans	09/03/2016
FOURNIER Jean	81 ans	22/04/2016
BRIOLI épouse PRIVAT Moniqua	73 ans	24/04/2016
FOUSSAT Alain	72 ans	25/04/2016
VIDOUZE Vve LE KERVERN Annette	81 ans	29/03/2016
HAMELIN Gilbert	82 ans	08/04/2016
LEVELUT Jean-Claude	61 ans	10/04/2016

# *Action Dépannage*

*“Un artisan près de chez vous”*

*Contrat d'entretien*

*Dépannage appareils gaz toutes marques*

*Plomberie - Chauffage - Installation -*

*Ramonage*

**Tél. : 01 34 72 79 24**

14, rue Roger Salengro - 95670 MARLY-LA-VILLE

Ici votre encart publicitaire  
contactez le 03 44 63 46 76  
JB Impressions

*Et si vous preniez  
enfin le temps ?*

**INSCRIVEZ-VOUS SUR  
leclercdrive.fr  
C'EST GRATUIT !**

**ST-WITZ**

**E.Leclerc**   
**DRIVE**



Depuis 30 ans à votre service



## STUDIO GRAPHIQUE

Création maquettes, papeterie, affiche, flyers, magazine, catalogue...

## IMPRESSION NUMÉRIQUE ET OFFSET

Carte de visite, tête de lettre, flyer, dépliant, brochures...  
Grand format, affiches, bâches, roll up, adhésif vinyle, supports rigides  
avec découpe



## PELLICULAGE / FAÇONNAGE

Pelliculage brillant, mat, Soft Touch  
Pliage, dos carré collé, brochure...



**JB Impressions : 03 44 63 46 76**

Mail : [jb@jbimpressions.com](mailto:jb@jbimpressions.com) / [www.jbimpressions.com](http://www.jbimpressions.com)

